

# Portrait écologique

## 1. Espèces

### 1.1 Composition faunique du territoire de l'Outaouais

La biodiversité de l'Outaouais se distingue par sa richesse écologique. Certaines espèces rares ne se retrouvent nulle part ailleurs au Québec. L'Outaouais est la deuxième région du Québec à posséder le plus d'espèces menacées et vulnérables (CREDDO, 2019). La tortue mouchetée et musquée, la rainette faux-grillon, la couleuvre mince, le chevalier de rivière ou le fouille-roche gris représentent quelques-unes des espèces emblématiques de la région.

L'Outaouais représente 71,8 % de la superficie de l'ABV des 7. Cette portion de territoire a donc été utilisée pour faire un portrait global de la composition faunique acceptable, à défaut d'avoir les données de l'ensemble du territoire.

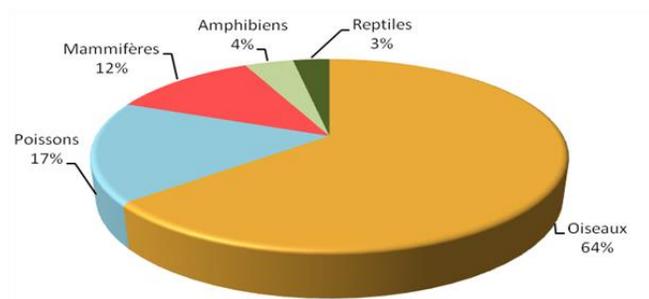


Figure 11. Répartition de la faune vertébrée en Outaouais  
Source : MRNF, 2006

Il y aurait approximativement 478 espèces animales vertébrées en Outaouais.

### 1.2 Espèces à statut de protection

Au Québec, un statut de protection peut être octroyé par le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) ou Environnement Canada (EC). Le processus est encadré par deux institutions indépendantes : au fédéral, il s'agit du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et au provincial, le MFFP.

Ce processus est ainsi légiféré par deux lois différentes, la Loi sur les espèces en péril (LEP ; Canada) et la Loi sur les espèces menacées et vulnérables (LEMV ; Québec). La liste des espèces à statut est directement inscrite dans la LEP. Dans la LEMV, la liste est mise sous forme de règlements. La définition et le nombre d'espèces à statut diffèrent entre le provincial et le fédéral.

Les graphiques et tableaux présentés sont issus des différentes listes fédérales et provinciales mises à jour en mai 2019.

Tableau 1. Statut légal de protection des espèces animales et végétales au Canada

Statut	Définition
<b>Préoccupant</b>	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
<b>Menacé</b>	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
<b>En voie de disparition</b>	Espèce sauvage exposée à une disparition planétaire ou à une disparition au pays imminente.

Source : COSEPAC, 2011

Tableau 1. Statut légal de protection des espèces animales et végétales au Québec

Espèce	Définition
<b>Vulnérable</b>	Espèce dont la survie est précaire et n'est pas assurée à moyen ou long terme, même si sa disparition n'est pas appréhendée. Si aucune mesure n'est prise, une évolution régressive de ses populations ou la dégradation de son habitat risque de se produire. Les espèces vulnérables bénéficient de l'intégralité des moyens de protection offerts par la Loi.
<b>Menacé</b>	Espèce se trouvant dans une situation extrêmement précaire et dont la disparition est appréhendée. La taille de sa population et/ou de son aire de répartition est restreinte ou grandement diminuée. Les informations disponibles indiquent que si la situation observée persiste, ces espèces disparaîtront à plus ou moins brève échéance. Les espèces menacées bénéficient de l'intégralité des moyens de protection offerts par la Loi.

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, Gouvernement du Québec, 2016

Au provincial, l'espèce est protégée en intégralité. Au fédéral, la protection s'établit sur des unités désignables (UD). Une unité désignable est soit une espèce, une sous-espèce, une variété ou bien une population géographiquement ou génétiquement distincte qui peut être évaluée par le COSEPAC si elle présente des attributs particuliers qui la rende distincte et importante dans l'évolution (COSEPAC, 2019). Ainsi, même si une espèce est mentionnée plusieurs fois dans la LEP, celle-ci ne verra qu'une partie de ses populations protégées sur le territoire et non l'espèce au complet. Il est donc aussi possible que différentes populations de la même espèce aient des statuts différents selon leur lieu géographique.

Les résultats ci-après concernant la LEP ne concernent que l'annexe 1 car les espèces inscrites à l'annexe 2 et 3 (cf document PDE complet) ont été évaluées avant octobre 1999, et doivent être réévaluées avec les nouveaux critères. Elles ne possèdent donc aucune protection légale en vertu de la LEP.

- **Espèces sur le territoire de l'ABV des 7 ayant un statut dans la LEP - Canada**

Sur les **308** espèces recensées dans la LEP, **48** se trouvent sur le territoire de l'ABV comprenant **43** espèces fauniques et **5** espèces floristiques.

Parmi les 43 espèces fauniques, **10** sont désignées en voie de disparition, **18** menacées et **15** préoccupantes. Pour les espèces floristiques, **2** sont désignées en voie de disparition, **2** menacées et **1** espèce est préoccupante.

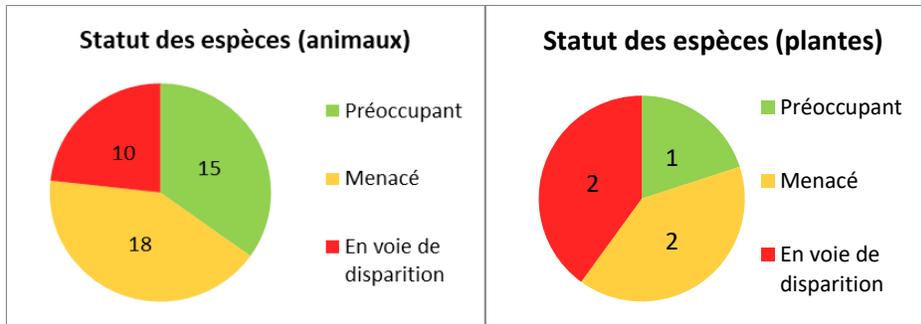


Figure 22. Espèces du territoire de l'ABV des 7 ayant un statut dans la LEP  
Source : COSEPAC (2011); LEP (2019), MFFP (2018)

- **Espèces sur le territoire de l'ABV des 7 ayant un statut dans la LEMV - Québec**

83 espèces sont recensées dans la LEMV, 33 se trouvent sur le territoire de l'ABV avec 16 espèces fauniques pour 17 espèces floristiques.

Parmi les espèces fauniques, 7 sont désignées menacées et 9 vulnérables. Concernant les espèces floristiques, 9 sont menacées et 8 sont vulnérables.

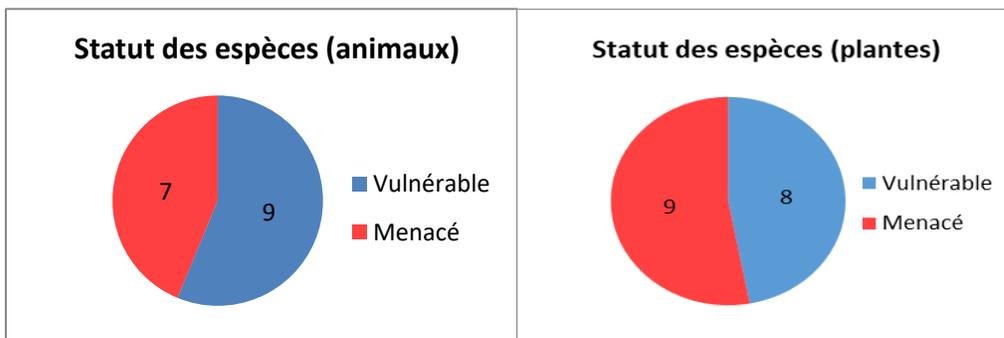


Figure 3. Espèces du territoire de l'ABV des 7 ayant un statut dans la LEMV  
Source : COSEPAC (2011); LEP (2019), MFFP (2018), LEMV (2019)

### 1.2.1 Faune à statut de protection

Les statuts accordés par la LEP et la LEMV sont d'une importance majeure. Des espèces non préoccupantes au niveau mondial peuvent être en danger sur le territoire de l'ABV des 7. C'est le cas de la Paruline hochequeue, qui sans danger à l'échelle mondiale, est désignée préoccupante au Canada. La disparition de certaines espèces endémiques du Québec provoquerait également leur déclin au niveau mondial. C'est le cas du Cisco de printemps, qui ne se retrouve que dans un seul lac au monde, le lac des Écorces, en périphérie du territoire de l'ABV des 7.

Sur le territoire de l'ABV des 7, deux des plus grandes menaces pour les espèces aériennes sont le syndrome du museau blanc pour les chauves-souris et le vacher à tête brune (*Molothrus ater*) pour les oiseaux. Ils mettent respectivement trois espèces en danger sur le territoire.

Le syndrome du museau blanc est causé par un pathogène sous forme de champignon soit le *Pseudogymnoascus destructans*. Lorsque les chauves-souris entrent en contact avec ce champignon pendant leur hibernation, leur mortalité est supérieure à 90 %. Les prévisions estiment que 99 % des petites chauves-souris brunes et des chauves-souris nordiques seront éteintes d'ici 2026 (COSEPAC). La gêne créée par la présence des spores fait sortir l'animal de sa torpeur hivernale et le maintien trop longtemps éveillé, épuisant les réserves de graisse de l'animal. Les chercheurs ont trouvé 6 bactéries sur la peau des chauves-souris qui ont la capacité de restreindre la croissance de *Pseudogymnoascus destructans* (Hoyt et al., 2015).

Le vacher à tête brune est une espèce d'oiseau parasite : le vacher pond ces œufs dans le nid d'une autre espèce et détruit les œufs de cette espèce. L'espèce hôte couve des œufs qui ne sont pas les siens. Même lorsque les œufs de l'espèce hôte ne sont pas détruits, l'oisillon du vacher à tête brune est plus gros que celle de l'espèce hôte : le parent favorisera l'oisillon du vacher pour la nourriture. Cette menace est présente pour de nombreuses espèces aviaires sur le territoire de l'ABV des 7 dont 3 espèces ayant un statut de protection. Le site d'observation naturalise e-bird a recensé 985 observations de vachers à tête brune (consultation le 30 mai 2019) uniquement pour la ville de Gatineau.

Le tableau suivant montre les statuts des espèces fauniques retrouvées sur le territoire de l'ABV des 7. Pour une meilleure compréhension du tableau, les espèces sont séparés en catégories. On peut y retrouver **1** amphibien, **4** insectes, **4** mammifères, **25** oiseaux, **3** poissons et **7** reptiles.

Tableau 3. Espèces fauniques à statut sur le territoire de l'ABV des 7

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut provincial	Rang fédéral	Vulnérabilités (intrinsèques)	Pressions (extrinsèques)
Amphibien	Rainette faux-grillon de l'Ouest	<i>Pseudacris crucifer</i>	Vulnérable	Menacé	Répartition limitée : sa répartition et son abondance au Québec ont régressé de 37%. Les habitats utilisés par l'espèce se sont fragmentés et dégradés	Principaux : La destruction des habitats Secondaire : Les développements urbains et résidentiels, le remblayage des terres, la disparition des milieux humides, la fragmentation des habitats, la pollution et les conditions météorologiques
Insecte	Bourdon à tache rousse	<i>Bombus affinis</i>	Susceptible	En voie de disparition	Une seule petite population. Déclin d'au moins 99 % au cours des trente dernières années.	Maladies, pesticides et fragmentation de l'habitat.
Insecte	Cicindèle verte des pinipèdes	<i>Cicindela patruela</i>	Susceptible	En voie de disparition	Très rare au Canada, car la majorité de sa distribution est aux États-Unis	Déforestation, suppression des incendies et développement foncier.
Insecte	Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	Aucun statut	Préoccupant	Déclin de plus de 50 % au cours de la dernière décennie.	Pollution, utilisation des ressources biologiques, agriculture, aquaculture, corridors de transports et de services, changements climatiques, phénomènes météorologiques violents et les développements résidentiels et commerciaux.
Insecte	Psithyre bohémien	<i>Bombus bohemicus</i>	Aucun statut	En voie de disparition	Important déclin depuis 20 à 30 ans. 39 spécimens ont été observés depuis 1991.	Déclin des hôtes, utilisation de pesticides et maladies
Mammifère	Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	Aucun statut	En voie de disparition	Perte inconnue, mais sûrement plus de 90%.	Principaux : Syndrome du museau blanc Secondaire : Parcs éoliens, demande d'éradication, dérangement durant l'hibernation, perte d'habitat, changements climatiques, activités minières et la circulation automobile.
Mammifère	Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	Aucun statut	En voie de disparition	Perte de 94% de la population hivernante de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick en une génération.	Mêmes causes que la chauve-souris nordique
Mammifère	Petit polatouche	<i>Glaucomys volans</i>	Susceptible	Préoccupante		Perte et modification de son habitat, abattage des arbres creux et les éclaircies, prédation, compétition avec l'écureuil gris pour les abris et l'action directe des humains.
Mammifère	Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	Susceptible	En voie de disparition	Déclin de 94% des espèces au Québec	Mêmes causes que la chauve-souris nordique

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut provincial	Rang fédéral	Vulnérabilités (intrinsèques)	Pressions (extrinsèques)
Oiseau	Bruant sauterelle - sous-espèce de l'Est	<i>Ammodramus savannarum pratensis</i>	Susceptible	Préoccupante	La population de cette espèce au Québec est très petite soit 80 individus.	Perte et fragmentation de l'habitat, prédation, fauchage du foin, engrais chimiques, piétinement et broutage intensif du bétail et changements climatiques.
Oiseau	Buse à épaulette	<i>Buteo lineatus</i>	Aucun Statut	Préoccupante selon la LEP Cependant le COSEPAC la considère comme non en péril.		Destruction et fragmentation des forêts de feuillus et des milieux humides et compétition avec la buse à queue rousse.
Oiseau	Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Susceptible	Menacé		Non étudiée
Oiseau	Engoulevent bois-pourri	<i>Caprimulgus vociferus</i>	Susceptible	Menacé		Inconnues
Oiseau	Faucon pèlerin anatum	<i>Falco peregrinus anatum</i>	Vulnérable	Préoccupante	L'effectif de la population reproductrice est encore faible	Collisions avec les lignes à haute tension, les voitures ou les vitres d'édifices, dérangement et installation de parcs éoliens.
Oiseau	Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Aucun statut	Menacé		Coupe plus fréquente du foin, perte et fragmentation d'habitat, prédation, pesticide, surpâturage, parasitisme par le vacher à tête brune, changements climatiques et commerce illégal.
Oiseau	Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Aucun statut	Menacé	Déclin de 30% au cours des dix dernières années	Dégradation et fragmentation de l'habitat, prédation et parasitisme par le vacher à tête brune
Oiseau	Grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	Vulnérable	Menacé	La plus grande partie de l'aire de répartition mondiale de la Grive de Bicknell se trouve au Québec et semble en réduction; Habitat de reproduction très spécifique.	Perte et modifications d'habitats, opérations forestières à grande échelle, tordeuse des bourgeons de l'épinette, précipitations acides, aménagement de stations de ski et de parcs éoliens, construction de tours de communications et de pylônes hertziens, perturbations au nid et prédation
Oiseau	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Susceptible	Préoccupante	Diminution continue au cours des 40 dernières années. Perte de 23 % au cours des 10 dernières années.	Conversion et détérioration des marais, surbroutage du bétail, transformation des prairies en terres agricoles, fauchage du foin, et virus du Nil occidental
Oiseau	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Aucun statut	Menacé	Déclin de 98% au cours des 40 dernières années	Perte d'habitat, activités de gestion des agrégats, conversions de pâturages en terres cultivées, boisements, changements climatiques et pesticides.
Oiseau	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Aucun statut	Menacé	Déclin de 76% sur une période de 40 ans. Bien qu'il reste 2,45 millions de couples nicheurs. Mortalité élevée des oisillons en raison des taux élevés d'ectoparasitisme	Perte d'habitats, modernisation des techniques agricoles, déclin à grande échelle des populations d'insectes, mortalité directe et indirecte attribuable aux perturbations climatiques, espèces envahissantes. Et exposition aux pesticides
Oiseau	Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Susceptible	Menacé	Diminution de la population de 90% depuis 1970 dont 49 % au cours des trois dernières générations (14 ans).	Modification des systèmes naturels, développement résidentiel et commercial, exploitation forestière et nettoyage des cheminées.

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut provincial	Rang fédéral	Vulnérabilités (intrinsèques)	Pressions (extrinsèques)
Oiseau	Moucherolle à côte olive	<i>Contopus cooperi</i>	Susceptible	Menacé		Suppression des incendies, réduction de l'abondance d'insectes proies, corridors de transport et de service et l'aménagement pétrolier et gazier.
Oiseau	Paruline à ailes dorées	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Susceptible	Menacé	Déclin de 79 % de la population canadienne au cours des dix dernières années.	Diminution des zones de régénération arbustive précoce, hybridation avec la Paruline à ailes bleues et parasitisme par le vâcher à tête brune
Oiseau	Paruline azurée	<i>Dendroica cerulea</i>	Menacé	En voie de disparition	Se trouve à la limite nord de son aire de répartition Effectifs très faibles Fidèles à leur site de reproduction et leur succès reproductif est compromis si leur habitat est modifié ou détruit.	Opérations forestières, transformation en milieu agricole ou en zones urbanisées, verglas et fragmentation et dégradation d'habitat
Oiseau	Paruline du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>	Susceptible	Menacé	Déclin de 85% de la population canadienne entre 1968 et 2007.	Pertes d'habitat, transformation des forêts marécageuses, activités agricoles, construction de routes, diminution des épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Oiseau	Paruline hochequeue	<i>Seiurus motacilla</i>	Susceptible	Préoccupante	La population canadienne est composée de moins de 500 individus. Soit 0 à 17 adultes dans le Sud-Ouest du Québec.	Activités agricoles, étalement urbain, pluies acides, changements dans la quantité et la qualité de l'eau, l'exploitation forestière, les ravageurs forestiers les changements climatiques et phénomènes météorologiques violents.
Oiseau	Petit blongos	<i>Ixobrychus exilis</i>	Vulnérable	Menacé	La population se maintient à un bas niveau	Remplissage et assèchement des marais pour l'agriculture et l'expansion, accumulation de produits toxiques dans l'eau, espèces végétales envahissantes et collisions avec des voitures, des clôtures et des fils électriques.
Oiseau	Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Menacé	Menacé	Limite nord-est de l'aire de répartition	Compétition avec l'étourneau sansonnet pour l'obtention des cavités de nidification, perte d'habitat et intensification de l'agriculture.
Oiseau	Pie grièche migratrice	<i>Lanius ludovicianus</i>	Menacé	En voie de disparition	Faible nombre d'individus Déclin massif au cours des dernières décennies	Conversion d'anciens pâturages en champs, élimination des clôtures où l'espèce se perche pour chasser et des bandes arbustives où elle niche, compétition, intoxication aux pesticides, réduction de l'abondance de proies, prédation et collisions avec des véhicules.
Oiseau	Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Aucun statut	Préoccupante	Déclin de 25% de la population canadienne en 10 ans.	Les menaces pour cette espèce n'ont pas été étudiées.
Oiseau	pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Vulnérable	Aucun statut	Effectif faible	Chasse, prédation, collision, électrocution, trappe accidentel, empoisonnement et destruction d'habitat.

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut provincial	Rang fédéral	Vulnérabilités (intrinsèques)	Pressions (extrinsèques)
Oiseau	Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Susceptible	Préoccupante		Perte d'habitat, barrages, gestion et l'utilisation de l'eau, pollution et parasitismes.
Oiseau	Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Menacé	Préoccupante	Effectif faible Aire de répartition majoritairement au Québec.	Perte d'habitats humides.
Oiseau	Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Aucun statut	Menacé	Déclin de la population de 71% de 1970 à 2009 Diminution du succès reproductif	Perte d'habitat, intensification et modernisation des techniques agricoles, prédation, surpâturage, pesticides et parasitisme par le Vacher à tête brune.
Poisson	Chevalier de rivière	<i>Moxostoma carinati</i>	Vulnérable	Préoccupante		Envasement et sédimentation des cours d'eau, pollution et aire de répartition disjointe et fragmentée.
Poisson	Fouille roche gris	<i>Etheostoma nigrum</i>	Vulnérable	Menacé	Espèce rare  Limite de son aire de répartition dans une population disjointe  Qualité du milieu aquatique précaire;  Espèce disparue de plusieurs cours d'eau  Survie dépend d'écosystèmes non dégradés et d'une eau de qualité.	Activités agricoles intensives, urbanisation, turbidité, envasement, contaminants, charge excessive en éléments nutritifs, obstacles au libre passage, altération du régime d'écoulement des eaux, perte ou destruction de la végétation riveraine, espèces exotiques, maladies et captures accidentelles
Reptile	Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Susceptible	Préoccupante		Perte d'habitat, culture intensive, réseau routier très dense, prédation par les chats et chiens, chasse et vente pour domestication.
Reptile	Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Vulnérable	Menacé	Dans une douzaine de cours d'eau recrutement faible Demande un environnement stable	Dégradation et destruction d'habitat, accroissement de l'activité humaine, mortalité accidentelle, prédateurs et braconnage
Reptile	Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Vulnérable	Préoccupante	Absence de recrutement Fragmentation Concentration des individus en période d'hivernation	Régularisation du niveau de l'eau, modification intensive des rives, dérangement, prédation et pollution

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut provincial	Rang fédéral	Vulnérabilités (intrinsèques)	Pressions (extrinsèques)
Reptile	Tortue molle à épine	<i>Apalone spinifera</i>	Menacé	En voie de disparition	Géographiquement isolée Déclin de la population Confinée à la baie Missisquoi	Modification des berges, pollution, prédation, collisions avec des embarcations motorisées et prise accidentelle
Reptile	Tortue mouchetée	<i>Emydoidea blandingii</i>	Menacé	Menacé	Déclin de plus de 60 % au cours des trois dernières générations. Subira un déclin de 50 % au cours des trois prochaines générations. Son cycle vital est lent	Principaux : Mortalité sur les routes et les voies ferrées, perte d'habitat causée par le réseau commun, collecte illégale, prédation. Secondaire : Production d'agrégats, exploitation forestière, production d'énergie, activités récréatives, pollution, changements climatiques et introduction d'espèces envahissantes.
Reptile	Tortue musquée	<i>Sternotherus odoratus</i>	Menacé	Préoccupante		Prises accessoires et destruction et altération de l'habitat.
Reptile	Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Aucun statut	Préoccupante	Cycle vital (maturité tardive, grande longévité, faible recrutement, absence de réaction devant une variation de densité.	Principaux ; Étés courts et frais qui peuvent réduire les éclosions. Secondaire : Captures légales et illégales, persécutions gratuites, mortalité sur les routes, réduction de l'habitat, pollution, prédation, blessures infligées par les hélices de bateau, prise accessoire, dragage, terrassement routier et abaissement rapide du niveau des plans d'eau.

Source : (2011); LEP (2019), MFFP (2018) et LEMV (2019)

Le tableau suivant décrit la biologie des espèces ayant un statut sur le territoire de l'ABV des 7. Mieux comprendre leur biologie permet notamment de mieux les conserver.

Tableau 4. Biologie des espèces à statut sur le territoire de l'ABV des 7

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Poisson	<p><b>Nom commun :</b> Chevalier de rivière <b>Ordre :</b> Cypriniformes <b>Famille :</b> Catostomidés</p> <p><b>Taille :</b> 30 à 60 cm <b>Poids :</b> 4 kg <b>Longévité :</b> 10 à 15 ans</p>	<p>Son corps varie généralement du vert au brun olive avec quelques reflets bronzés. Les nageoires dorsales, anales et caudales sont rouges</p>  <p>Photo : Louis Bernatchez</p>	Eaux profondes de rivière de dimension moyenne et dont la température estivale dépasse 20°C	<p>Période de reproduction : de la fin mai jusqu'à la fin juin</p> <p>Il atteint la maturité sexuelle vers l'âge de 10 ans</p> <p>Il fraie dans les secteurs d'eaux vives sur des fonds de roches calcaires libres d'envasement.</p>	Petits mollusques, crustacés, larves d'insectes et écrevisses.
Poisson	<p><b>Nom commun :</b> Fouille roche gris <b>Ordre :</b> Perciformes <b>Famille :</b> Percidae</p> <p><b>Taille :</b> 40 à 65 mm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> 2 ans</p>	<p>Couleur sable ou olive pâle, avec des mouchetures brunes sur le dos.</p>  <p>Photo : Louis Bernatchez</p>	Rivières ou les petits cours d'eau non perturbés et dont la qualité de l'eau est bonne, le long des zones boisées ou agricoles.	<p>Période de reproduction : printemps ou début de l'été</p> <p>Maturité sexuelle atteinte à un an.</p>	Insectes, plus particulièrement de larves d'éphémères et de moucherons, mais aussi de grandes quantités d'algues et de débris.
Amphibien	<p><b>Nom commun :</b> Rainette faux grillon de l'Ouest <b>Ordre :</b> <b>Anura</b> <b>Famille :</b> Hylidae</p> <p><b>Taille :</b> <b>Mâles :</b> 2,1 à 3,2 cm <b>Femelles :</b> 3 à 3,7 cm <b>Poids :</b> 1g <b>Longévité :</b> 1 an</p>	<p>Son corps quelque peu élancé, a plus ou moins la forme d'une petite poire.</p>  <p>Andy Clay</p>	Milieus ouverts, humides et herbeux : champs, fourrés, friches, clairières, saulaies et aulnaies clairsemées.	La reproduction est concentrée en avril.	<p>Petits invertébrés pour les adultes</p> <p>Algues pour les têtards.</p>
Reptile	<p><b>Nom commun :</b> Couleuvre tachetée <b>Ordre :</b> Squamates <b>Famille :</b> Culubridés</p> <p><b>Taille :</b> 60 à 90 cm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> Plus de 20 ans</p>	<p>Couleur chamois, brune ou grise et présente une rangée de taches brunes chocolats ou brunes rougeâtres cerclées de noir.</p>  <p>John Reaume</p>	Généraliste dans son choix d'habitat.	<p>Âge de reproduction : 3 à 4 ans</p> <p>Période de reproduction : mi-avril à début juin</p> <p>Accouplement : mai</p> <p>Ponte : Fin mai à juillet</p>	Rongeurs, reptiles, poissons, amphibiens et invertébrés

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Reptiles	<b>Nom commun :</b> Tortue des bois <b>Ordre :</b> Testudines <b>Famille :</b> Emydidae  <b>Taille :</b> Mâles : 18,5 à 24,4 cm Femelles : 18,1 à 23,7 cm <b>Poids :</b> Mâles : 1 kg Femelles : 900 g <b>Longévité :</b> 40 ans	Dossière brunâtre, plastron jaune avec des taches noires, cou et pattes oranges.  Photo : Fred Klus - MLCP	Rivières sinueuses dont le fond est sablonneux et pierreux, bois clairs et parterres de coupes et aulnaies basses qui bordent les cours d'eau.	Accouplement : printemps et automne  Ponte : Juin  Éclosion : Fin de l'été  La reproduction se produit lorsque les femelles rencontrent les mâles le long des rivières.	Petits fruits, feuilles tendres, plantes, champignons et insectes.
Reptiles	<b>Nom commun :</b> Tortue géographique <b>Ordre :</b> Testudines <b>Famille :</b> Emydidae  <b>Taille :</b> Mâles : 17 cm Femelles : 27 cm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> plus de 20 ans	Des motifs d'une carte topographique parcourent la dossière et maxillaire supérieure plus pâle.  Photo : Fred Klus - MLCP	Vastes étendues d'eau au fond mou, où l'on trouve de nombreux sites d'exposition au soleil et une riche végétation aquatique.	Accouplement : printemps et automne  Ponte : Juin  Éclosion : fin de l'été	Régime alimentaire très varié, mais comprend beaucoup de mollusques, principalement des gastéropodes.
Reptiles	<b>Nom commun :</b> Tortue molle à épine <b>Ordre :</b> Testudines <b>Famille :</b> Trionychidae  <b>Taille :</b> Mâles : 24 cm Femelles : 54 cm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> Plus de 50 ans	Carapace molle et relativement aplatie,  Photo : Claude Daigle - MLCP	Rivières, ruisseaux, lacs, étangs près des rivières, baies marécageuses peu profondes, sablonneuses ou vaseuses. Strictement aquatique.	Âge de reproduction : entre 12 et 15 ans  Accouplement : Avril et Mai  Ponte : Juin  Éclosion : Août et Septembre	Écrevisses, vers, insectes, têtards et poissons.
Reptiles	<b>Nom commun :</b> Tortue moucheté <b>Ordre :</b> Testudines <b>Famille :</b> Emydidae  <b>Taille :</b> 24cm Nouveau-né : 2,4 et 4 cm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> plus de 75 ans	Menton et gorge jaune vif et dôme lisse avec des taches jaunâtres.  Scott Gillingwater	Milieus humides caractérisés par des eaux claires et eutrophes.	Âge de reproduction : entre 14 et 20 ans	Amphibiens œufs et larves d'insectes
Reptiles	<b>Nom commun :</b> Tortue musquée <b>Ordre :</b> Testudines <b>Famille :</b> Kinosternidés <b>Taille :</b> 13 cm <b>Poids :</b> 600g <b>Longévité :</b> 27 ans	Dossière étroite et bombée, d'une grosse tête et d'un museau pointu. La dossière peut être grise, brune ou noire.  Gabriel Blouin-Demers	Eaux peu profondes de rivière, d'étangs et de lacs avec fond vaseux.	Âge de reproduction : Mâles; 5 à 6 ans Femelles : 8 à 9 ans  Accouplement : automne au printemps  Ponte : Mai à Juin  Les femelles peuvent stocker pendant tout l'hiver du sperme viable provenant d'un partenaire de l'automne	Escargots, bivalves, insectes aquatiques, algues, charognes, vers de terre, sangsues, amphipodes, isopodes, crabes, écrevisses, araignées, insectes, œufs, larves de poissons, poissons adultes, anoures, et végétaux

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Reptiles	<p><b>Nom commun :</b> Tortue serpentine <b>Ordre :</b> Testudines <b>Famille :</b> Chélydridés</p> <p><b>Taille :</b> Mâles : 25 à 40cm Femelles : 23 à 36 cm Nouveau-né : 2,7 cm <b>Poids :</b> Mâles : 5 à 18 kg Femelles : 3 à 9 kg <b>Longévité :</b> plus de 100 ans</p>	<p>La queue est presque aussi longue que la dossière et porte trois rangées longitudinales de tubercules triangulaires.</p>  <p>COSEPAC</p>	<p>Endroit à courant faible, au fond vaseux mou et une végétation aquatique dense.</p>	<p>Âge de maturité : 12 à 20 ans</p>	<p>Végétaux, <b>mollusques</b>, insectes, petits poissons, grenouilles, jeunes tortues et oiseaux</p>
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Bruant sauterelle - sous-espèce de l'Est <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Embérizidés</p> <p><b>Taille :</b> 10,5 à 13 cm <b>Poids :</b> 15,3 à 23,1 g <b>Longévité :</b> 1,5 ans</p>	<p>Livré terne, queue courte, tête aplatie, et bec conique beige, à mandibule inférieure rose.</p>  <p>Jacques Bouvier</p>	<p>Prairies de superficies moyennes à grandes (6 à 37 ha) à sols bien drainés, souvent pauvres et secs.</p>	<p>Avril à mai Âge de reproduction : le printemps suivant leur naissance.</p>	<p>Insectes, graines, criquet et chenilles.</p>
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Buse à épaulette <b>Ordre :</b> Falconiformes <b>Famille :</b> Accipitridés</p> <p><b>Taille :</b> 43 à 61 cm <b>Poids :</b> 486 à 774g <b>Longévité :</b> 2 ans</p>	<p>Taches brunes-rousses sur les épaules, les 4 rémiges primaires les plus distales sont émarginées et le tarse à demi emplumé.</p>  <p>Lee Karney</p>	<p>Forêts de feuillus sises en terrain bas, zones riveraines, marécages à feuillus inondés et forêts mixtes de conifères et de feuillus sises en terrain élevé.</p>	<p>Entre février et avril selon la latitude. Âge de reproduction : 1 an</p>	<p>Tamias, souris, campagnols, grenouille et couleuvre.</p>
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Engoulevent d'Amérique <b>Ordre :</b> Caprimulgiformes <b>Famille :</b> Caprimulgidae</p> <p><b>Taille :</b> 21 à 25 cm <b>Poids :</b> 65 à 98 g <b>Longévité :</b> 4 à 5 ans</p>	<p>Tête aplatie plutôt grosse, de grands yeux, un petit bec et une grande bouche. De couleur cryptique.</p>  <p>Jane Mann</p>	<p>habitats ouverts aux sols dépourvus de végétation.</p>	<p>Âge de reproduction : 1 an Ponte : troisième semaine de mai à mi-août Éclosion : Début-juin à début septembre</p>	<p>Insectivore</p>

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Engoulevent bois-pourri <b>Ordre :</b> Caprimulgiformes <b>Famille :</b> Caprimulgidae</p> <p><b>Taille :</b> 24 cm <b>Poids :</b> Mâles : 55 g Femelles : 50 g <b>Longévité :</b> maximum 15 ans Moyenne 4 ans</p>	<p>Plumage cryptique surtout gris et brun.</p>  <p>Tina Green</p>	<p>Terrains dénudés rocheux ou sableux peuplés d'arbres épars, les savanes, les vieux brûlis ou d'autres sites perturbés dans un stade de succession initial à intermédiaire, ou les plantations de conifères ouvertes</p>	<p>Âge de reproduction : 1 an</p> <p>Ponte : Fin mai début juillet</p> <p>Éclosion : Mi-juin à fin juillet</p>	Insectivore
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Faucon pèlerin ssp anatum <b>Ordre :</b> Falconiformes <b>Famille :</b> Falconidae</p> <p><b>Taille :</b> Mâles : 38 à 46 cm Femelles : 46 à 54 cm <b>Poids :</b> Mâles : 611 g Femelles : 952 g <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Plumage gris-bleu ardoise, avec une poitrine crème ou blanchâtre. En vol, ses ailes sont pointues.</p>  <p>François Bourgeot</p>	<p>Grands espaces libres tels que les cours d'eau, les marais, les plages, les vasières et les champs.</p>	<p>Ponte : début avril au début juin selon la latitude.</p> <p>Les falaises sont l'habitat de nidification de prédilection, surtout lorsqu'elles sont voisines d'un plan d'eau. Certains faucons nichent aussi avec succès dans des lieux d'origine anthropiques.</p>	Majoritairement des oiseaux (geai bleu, carouge à épaulettes, pigeons bisets, étourneaux sansonnets, etc.), mais aussi de petits mammifères
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Goglu des près <b>Ordre :</b> Passériformes <b>Famille :</b> Icteridae</p> <p><b>Taille :</b> 16,5 à 20,2 cm <b>Poids :</b> 33,9 et 51,7 g <b>Longévité :</b> Maximum : 9 ans Moyenne : 5 ans</p>	<p>Bec court en forme de cône et un iris brun foncé.</p>  <p>Doug Gimler</p>	<p>Niches principalement dans les cultures fourragères.</p>	<p>Âge de reproduction : 1 an</p> <p>Ponte : Mi-mai à mi-juin</p> <p>Éclosion : Fin mai à fin juin</p>	Insectes, plantes, graines et riz.
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Grive des bois <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Turdidae</p> <p><b>Taille :</b> 19 à 21 cm <b>Poids :</b> 40 à 50 g <b>Longévité :</b> Maximum : 9 ans Moyenne : 5 ans</p>	<p>La calotte et la nuque sont de couleur brun-rouille, alors que le dos, les ailes et la queue sont de couleur brun-olive. Les parties inférieures sont blanches, et la poitrine, les côtés et les flancs portent de grandes taches noirâtres.</p>  <p>Michel Lamarche</p>	<p>Peuplements dominés par l'érable à sucre et peuplements de hêtre à grandes feuilles de densité moyenne, à sol mésique ou xérique.</p>	<p>Âge de reproduction : 1 an</p> <p>Ponte : Mi à fin mai</p> <p>Éclosion : Fin mai à mi-juin</p>	Insectes et fruits

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Grive de Bicknell <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Turdidae</p> <p><b>Taille :</b> 16 à 18 cm <b>Poids :</b> 25 à 30 g <b>Longévité :</b> jusqu'à 11 ans</p>	<p>Dos et queue d'une teinte brune</p>  <p>Photo : Yves Aubry, SCF</p>	<p>Peuplements denses de conifères des régions montagneuses, les peuplements denses en régénération, les forêts subalpines.</p> <p>À plus basse altitude, dans les forêts denses dominées par le sapin</p>	<p>Âge de reproduction : 1 an</p> <p>Plusieurs mâles peuvent visiter et nourrir les oisillons de plus d'un nid à la fois.</p>	Invertébrés et fruits
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Hibou des marais <b>Ordre :</b> Strigiformes <b>Famille :</b> Strigidae <b>Taille :</b> 34 à 42 cm <b>Poids :</b> Mâles : 260 à 310 g Femelles : 290 à 350 g <b>Longévité :</b> 28 ans</p>	<p>Mélange de rayures beiges, brunes et noires. La tête, grosse et ronde, est affublée de petites aigrettes couvertes de plumes.</p>  <p>Jim Flynn</p>	Habitats ouverts, y compris les prairies, la toundra arctique, la taïga, les tourbières, les marais, les anciens pâturages et les peuplements d'armoise.	<p>Âge de reproduction : Ponte : Fin avril à début juin Éclosion : Fin mai à fin juin</p>	Majoritairement des petits mammifères, mais il peut aussi manger d'autres oiseaux.
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Hirondelle de rivage <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Hirundininae <b>Taille :</b> 12 cm <b>Poids :</b> 10 à 18 g <b>Longévité :</b> Maximum : 9 ans Moyenne : 1,7 à 2 ans</p>	<p>La tête, le manteau, le croupion et les tectrices sus-alaires sont gris-brun, contrastant avec des rémiges d'un brun plus foncé et un dessous blanc.</p>  <p>Ron Kingswood</p>	Les falaises lacustres et côtières, et les berges des cours d'eau.	<p>Âge de reproduction : 1 an Période de reproduction : mai à août</p>	Insectes
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Hirondelle rustique <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Hirundininae <b>Taille :</b> 15 à 18 cm <b>Poids :</b> 17-20 g <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Parties supérieures : bleu métallique, parties inférieures : chamois, et gorge et front : marron.</p>  <p>Gordon Court</p>	<p>Sites de nidifications artificiels plutôt que les sites naturels. Au Canada, il a été suggéré que seulement environ 1 % des Hirondelles rustiques utilisent des sites naturels de nidification</p>	<p>Âge de reproduction : 1 an Ponte : mai jusqu'à mi-juillet Éclosion : mi-mai à début août.</p>	Insectes volants

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Martinet ramoneur <b>Ordre :</b> Apodiformes <b>Famille :</b> Apodidés</p> <p><b>Taille :</b> 12 à 14 cm <b>Poids :</b> 21 g <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Le rachis des plumes de la queue dépasse de 5 à 7 mm l'extrémité des plumes. Le dessus du corps est brun foncé, plus pâle sur la croupe, et noirâtre sur les ailes.</p>  <p>G.Armistead</p>	Il se retrouve la plupart du temps dans les villes et villages.	<p>Âge de reproduction : 2 ans</p> <p>Ponte : 24 mai au 4 août</p> <p>Éclosion : 12 juin au 23 août.</p>	Insectes volants
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Moucherolle à côtes olive <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Tyrannidae</p> <p><b>Taille :</b> 18 à 20 cm <b>Poids :</b> 28 à 40.4g <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Plumage gris-olive brunâtre profond sur le dessus, les côtés et les flancs et blanc sur la poitrine et le ventre.</p>  <p>John D. Reynolds</p>	Les forêts de conifères ou les forêts mixtes qui sont situées près de points d'eau ou de milieux humides.	<p>Âge de reproduction :</p> <p>Ponte : Début mai à fin juillet selon la latitude.</p> <p>Fin d'incubation et élevage : Fin mai au milieu d'août selon la latitude.</p>	Insectes
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Paruline à ailes dorées <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Parulidés</p> <p><b>Taille :</b> 13 cm <b>Poids :</b> 9 à 11 g <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Les parties inférieures sont blanches, le dos et les ailes sont grises, ces dernières portant une tache jaune. Il y a aussi la tête qui a une tache jaune.</p>  <p>Figure 1. Paruline à ailes dorées mâle (à gauche) et femelle (à droite) (photos de Rachel Fraser)</p> <p>Rachel Fraser</p>	Emprises des installations de service public, la lisière des champs, les coupes récentes, les étangs de castors et les zones brûlées ou cultivées par intermittence.	<p>Âge de reproduction : de 1 jusqu'à 9 ans</p> <p>Reproduction : mai à août.</p>	Insectes
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Paruline azurée <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Parulidae</p> <p><b>Taille :</b> 10 à 12,5 cm</p> <p><b>Poids :</b> 8 à 10 g <b>Longévité :</b> Maximum : 9 ans</p>	<p>Ailes relativement longues et queue courte.</p>  <p>Parc Canada</p>	Forêts de feuillus matures caractérisées par la présence d'arbres de grandes tailles et d'un sous-étage ouvert.	<p>Âge de reproduction : 1 an</p> <p>Œufs au nid : entre le 24 mai et le 27 juin</p>	Diptères, coléoptères, larves de lépidoptères et nectar.

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Paruline du Canada <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Parulidés</p> <p><b>Taille :</b> 12 à 15 cm <b>Poids :</b> 9,5 à 12,5g <b>Longévité :</b> Maximum 8 ans</p>	<p>Cet oiseau a des couleurs vives, un bec mince, une queue courte, une bande supralorale jaune, des lores et des auriculaires antérieures noires.</p>  <p>Brian E. Small</p>	Forêts de feuillus, de conifères et mixtes dont l'étage arbustif est bien développé et le tapis forestier complexe.	Reproduction : début mai à fin juin	Insectes
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Paruline hochequeue <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Parulidés</p> <p><b>Taille :</b> 15 cm <b>Poids :</b> 18.2 à 22.9g <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Parties supérieures brunes ternes. Les parties inférieures sont crèmes et présentent des traits foncés sur la poitrine et les flancs.</p>  <p>Michael Patrikeev</p>	Forêts mixtes ou décidues en fin de succession, où l'on trouve typiquement des érables et des pruches du Canada.	<p>Âge de reproduction : 1 an</p> <p>Ponte : Début mai</p> <p>Éclosion : Mi-mai</p> <p>Nidification : Début mai à début juillet.</p>	Macro-invertébrés aquatiques, petits mollusques, poissons, crustacés et amphibiens
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Petit blongios <b>Ordre :</b> Pelecaniformes <b>Famille :</b> Ardeidae</p> <p><b>Taille :</b> 28 à 36 cm <b>Poids :</b> 80 g <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Très effilé, avec de longues pattes, un long cou, une calotte et un dos noir et un corps chamois.</p>  <p>Benoit Jobin</p>	Milieux humides où le niveau de l'eau varie peu durant l'été.	<p>Âge de reproduction : inconnu</p> <p>Incubation : 17 à 30 jours</p>	Petits poissons et invertébrés aquatiques
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Pioui de l'Est <b>Ordre :</b> Passeriformes <b>Famille :</b> Tyrannidae</p> <p><b>Taille :</b> 15 cm <b>Poids :</b> 14 g <b>Longévité :</b> Maximum : 7 ans</p>	<p>Barres alaires gris olivâtre dans le haut et corps verdâtre légèrement plus foncée sur la poitrine et les flancs.</p>  <p>Carl Savignac</p>	Forêts décidues et mixtes matures et d'âge intermédiaire, offrant des espaces dégagés et ayant un sous étage clairsemé.	<p>Âge de reproduction : 1 an</p> <p>Ponte : 3 juin au 14 août.</p> <p>Éclosion : Environ du 16 juin au 27 août.</p>	Petits insectes volants

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Pic à tête rouge  <b>Ordre :</b> Piciforme  <b>Famille :</b> Picidae</p> <p><b>Taille :</b> 22 cm</p> <p><b>Poids :</b> 72 g  <b>Longévité :</b> Maximum 9 ans</p>	<p>Le ventre est blanc crème, la tête est complètement rouge et les ailes sont noires, avec un grand triangle blanc au centre.</p>  <p><b>Bob Roy</b></p>	Forêts caducifoliées claires, plaines inondables, prairies, parcs urbains, brûlis et bord de rivière et de route.	<p><b>Maturité sexuelle :</b> 1 an</p> <p><b>Ponte :</b> 14 mai au 21 juillet</p> <p><b>Fin d'incubation :</b> 28 mai au 4 août</p>	Insectes volants, glands, faines, petits rongeurs, vers et œufs d'oiseaux.
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Pie grièche migratrice  <b>Ordre :</b> Passeriformes  <b>Famille :</b> Laniidae</p> <p><b>Taille :</b> 21 cm  <b>Envergure d'aile :</b> 33 cm</p> <p><b>Poids :</b> 47 g  <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Tête, nuque, dos et croupion gris foncé, poitrine blanchâtre et ailes principalement noires.</p>  <p><b>Luc Major</b></p>	Milieus très ouverts.	<p><b>Maturité sexuelle :</b> premier printemps</p> <p><b>Ponte :</b> avril à août</p> <p><b>Fin d'incubation :</b> Mi-avril à mi-août.</p>	gros insectes, petits oiseaux, grenouilles et rongeurs
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Pygargue à tête blanche  <b>Ordre :</b> Accipitriformes  <b>Famille :</b> Accipitridae</p> <p><b>Taille :</b>  Mâle : 76 à 86 cm  Femelle : 89 à 94 cm</p> <p><b>Poids :</b> 4,3 kg  <b>Longévité :</b> Maximum : 50 ans</p> <p>Moyenne : 20 à 30 ans</p>	<p>Plumage adulte : brun foncé; tête et queue blanche; yeux, bec et pattes jaunes.</p>  <p><b>Photo : Catherine Poussart</b></p>	Forêts matures. Cependant, il montre une préférence pour des habitats situés à proximité de l'eau.	<p><b>Âge de reproduction :</b> 5 ans</p> <p><b>Préparation du nid :</b> février et mars</p> <p><b>Ponte :</b> 1 à 3 mois après la préparation du nid</p> <p><b>Incubation :</b> 34 à 46 jours</p>	<p>Poissons et oiseaux majoritairement.</p> <p>Rarement des lièvres, renards, jeunes phoques morts, carcasses de cervidés.</p>
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Râle jaune  <b>Ordre :</b> Gruiformes  <b>Famille :</b> Rallidae</p> <p><b>Taille :</b> 18 cm</p> <p><b>Poids :</b> ~ 60 g  <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Plumage chamois, avec quelques barres noires et blanches et une tache blanche sur l'aile.</p>  <p><b>Photo : Michel Robert / VIREO</b></p>	Partie supérieure des marais d'eau douce et d'eau saumâtre de grande étendue, où la végétation est dense et courte	<p><b>Âge de reproduction :</b> 1 an</p> <p><b>Ponte :</b> début juin à fin mai</p> <p><b>Éclosion :</b> 20 jours après la ponte.</p> <p><b>Arrivé dans l'air de reproduction :</b> fin avril à mi-mai</p>	Arthropodes, escargots et graines

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Oiseaux	<p><b>Nom commun :</b> Sturnelle des prés <b>Ordre :</b> Passériformes <b>Famille :</b> Ictérinés</p> <p><b>Taille :</b> 22 à 28 cm <b>Poids :</b> 100 à 123g <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>Bec relativement long et pointu, une queue courte et des pattes et doigts longs. Ses parties inférieures sont d'un jaune vif, et elle arbore une marque noire distinctive en forme de V sur la poitrine.</p>  <p>Raymond Belhumeur</p>	Prairies, pâturages, savanes indigènes et prairies anthropiques	<p>Âge de reproduction : 1 an</p> <p>Ponte : Environ mi-mai</p> <p>Éclosion : Environ fin mai</p> <p>Reproduction : Mâle : Avril Femelle : 2 à 4 semaines après le mâle.</p>	Insectes, végétaux, baies, graines et œufs.
Insectes	<p><b>Nom commun :</b> Bourdon à tache rousse <b>Ordre :</b> Hymenoptera <b>Famille :</b> Apidae</p> <p><b>Taille :</b> ~2 cm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> 1 an</p>	<p>Elles ont le thorax et les deux premiers segments abdominaux recouverts d'une pubescence jaune. Les autres segments abdominaux sont entièrement noirs.</p>  <p>C. Ratti</p>	Elle a besoin d'un climat tempéré.	Ponte : en été	Nectar
Insectes	<p><b>Nom commun :</b> Bourdon terricole <b>Ordre :</b> Hymenoptera <b>Famille :</b> Apidae</p> <p><b>Taille :</b> Reine: 19 à 21 mm Ouvrière: 10 à 15 mm Mâles: 13 à 15 mm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> 1 an</p>	<p>Tête courte et corps couvert d'une pubescence courte et uniforme.</p>  <p>Sheila Colla</p>	Forêts mixtes, terres agricoles, zones urbaines, près de montagne, prairies et milieux boréaux.	<p>Accouplement : Automne</p> <p>Ponte : après avril ou mai</p>	Pollen et nectar
Insectes	<p><b>Nom commun :</b> Cicindèle verte des pinipèdes <b>Ordre :</b> Coléoptères <b>Famille :</b> Carabidé</p> <p><b>Taille :</b> 12 à 14,5 mm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> 2 ans</p>	<p>Yeux saillants et tête est au moins aussi large que le thorax.</p>  <p>Robert Foster et Allan Harris</p>	Milieus perturbés de début de succession, en terrain dénudé ou à végétation clairsemée.	<p>Accouplement : mi- juin à mi-juillet</p> <p>Ponte : Fin juin à fin juillet</p> <p>Éclosion : Début de l'été</p>	Petits insectes, Petit invertébrés et fourmis.
Insectes	<p><b>Nom commun :</b> Psithyre bohémien <b>Ordre :</b> Hymenoptera <b>Famille :</b> Apidae</p> <p><b>Taille :</b> 12 à 18 mm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> 1 an</p>	 <p>Sheila Colla</p>	Prés ouverts, terres agricoles mixtes, zones urbaines, forêt boréale et prés montagnards.	Au printemps, les femelles envahissent les nids des espèces de Bombus sociaux, y délogent la reine fondatrice résidente et confient aux filles (ouvrières) de la reine hôte le soin d'élever leurs œufs qui éclosent environ quatre jours après la ponte.	Nectar

Famille	Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
Insectes	<p><b>Nom commun :</b> Monarque <b>Ordre :</b> Lépidoptera <b>Famille :</b> Nymphalidae Rafinesque</p> <p><b>Taille :</b> Envergure adulte : 93 à 105 mm Larve : 50 mm <b>Poids :</b> NC <b>Longévité :</b> NC</p>	<p>L'adulte a les ailes orange vives qui comportent des nervures noires marquées et une large bordure noire piquée de deux rangées de points circulaires blancs.</p>  <p>Jessica Linton</p> <p>La chenille est annelée de blanc, de jaune et de noir. Elle est pourvue d'une paire de filaments noirs près de sa tête et d'une autre paire à l'extrémité de son abdomen.</p>  <p>Jessica Linton</p>	Bords de route, les champs, les milieux humides, les prairies et les forêts claires.	Les adultes se reproduisent durant l'hiver et au début du printemps dans les sites d'hivernage du Mexique ou de la Californie.	Asclépiades
Mammifères	<p><b>Nom commun :</b> Chauve-souris nordique <b>Ordre :</b> Chiroptère <b>Famille :</b> Vespertilionidé</p> <p><b>Taille :</b> envergure de 23 à 26 cm <b>Poids :</b> 4,3 à 10,8g <b>Longévité :</b> 19 ans</p>	<p>Tragus longs et lancéolés et oreilles longues qui recouvrent le museau lorsqu'on les rabat vers l'avant.</p>  <p>Phil Myers</p>	Tolère des portions de grottes froides. Utilise rarement les structures humaines l'été, car elle préfère des arbres avec un DHP entre 25 et 44 cm.	<p>Reproduction : Printemps</p> <p>Âge de reproduction : 1 an</p>	Insectes et araignées
Mammifères	<p><b>Nom commun :</b> Petite chauve-souris brune <b>Ordre :</b> Chiroptère <b>Famille :</b> Vespertilionidé</p> <p><b>Taille :</b> envergure de 22 à 27 cm <b>Poids :</b> 5,5 à 11 g <b>Longévité :</b> 30 ans</p>	<p>Chauve-souris de taille petite à moyenne au pelage brun. Tragus court et arrondi.</p>  <p>Karen Vanderwolf</p>	Structures humaines (ponts et les bâtiments), crevasses rocheuses, interstices créées sous l'écorce pelée des arbres et trous d'arbre	<p>Reproduction : Printemps</p> <p>Âge de reproduction : 1 an</p>	Insectes et araignées
Mammifères	<p><b>Nom commun :</b> Petit polatouche <b>Ordre :</b> Rodentia <b>Famille :</b> Sciurinae</p> <p><b>Taille :</b> 20 à 26 cm dont 9,35 cm de queue. <b>Poids :</b> 47 à 85 g <b>Longévité :</b> 3 ans</p>	<p>Il a une membrane musculaire tendue entre ses pattes et ses flancs.</p>  <p>Rhonda Rakofsky</p>	Forêts mixtes de pins, mais préfère les forêts de feuillus denses et matures, peuplées de hêtres, d'érables, de chênes, de noyers ou de peupliers	<p>Maturité sexuelle : 6 mois</p> <p>Mise bas : fin avril à août</p>	Noix
Mammifères	<p><b>Nom commun :</b> Pipistrelle de l'Est <b>Ordre :</b> Chiroptère <b>Famille :</b> Vespertilionidé</p> <p><b>Taille :</b> envergure de 20 à 26 cm <b>Poids :</b> 6 à 7,9 g <b>Longévité :</b> 15 ans</p>	<p>Pelage tricolore.</p>  <p>Brock Fenton</p>	Sections plus profondes des grottes, amas de feuilles mortes dans les arbres, lichens arborescents dans les conifères et des granges ou d'autres structures humaines semblables	<p>Reproduction : Printemps</p> <p>Âge médian de reproduction : 7 ans</p>	Insectes et araignées

Source: COSEPAC (2011); MFFP (2018) et all about birds

Le tableau 5 ci-dessous présente les espèces désignées « susceptibles » au niveau de la LEMV provinciale. Ces espèces ne présentent donc aucun statut légal de protection, mais sont à surveiller pour obtention éventuelle d'un futur statut légal de protection. Ce tableau ne présente donc actuellement aucune portée légale.

Tableau 5. Espèces désignées « susceptibles » au niveau provincial (LEMV)

Famille	Nom commun	Nom latin
Amphibien	Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>
Amphibien	Salamandre à quatre orteils	<i>Hemidactylium scutatum</i>
Bivalve	Anodonte du gaspateau	<i>Anodonta implicata</i>
Bivalve	Elliptio pointu	<i>Elliptio dilatata</i>
Bivalve	Obovarie olivâtre	<i>Obovaria olivaria</i>
Bivalve	Potamile ailé	<i>Potamilus alatus</i>
Mammifère	Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>
Mammifère	Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>
Mammifère	Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>
Mammifère	Chauve-souris pygmée de l'Est	<i>Myotis leibii</i>
Mammifère	Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus borealis</i>
Oiseau	Bruant sauteur	<i>Ammodramus savannarum</i>
Oiseau	Troglodyte à bec court	<i>Cistothorus platensis</i>
Poisson	Ombre chevalier oquassa	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>
Reptile	Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>
Reptile	Couleuvre mince	<i>Thamnophis sauritus pop.2</i>
Reptile	Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>
Reptile	Couleuvre d'eau	<i>Nerodia sipedon</i>

Source : CDPNQ, 2011 mis à jour à l'aide de la LEMV (2019)

### 1.2.2 Flore à statut de protection

Le territoire de l'ABV des 7 présente une incroyable variété de forêts et d'habitats favorisant la présence d'une flore diversifiée.

Parmi l'ensemble de ces espèces, seules deux espèces possèdent un statut légal de protection à la fois provincial (LEMV) et fédéral (LEP) : le **Ginseng à 5 folioles** et le **Woodsie à lobes arrondis**. La première étant **en voie de disparition** et la dernière étant **menacée**.

Le tableau suivant expose les plantes qui présentent un statut de protection légal au niveau provincial comprenant **2** arbres, **1** arbuste, **1** fougère et **14** herbacées.

En supplément de ce tableau, au niveau fédéral, Il y a aussi l'**Ariséma dragon** (*Arisaema dracontium*) qui est seulement protégée par la LEP avec le statut préoccupant ainsi que le **noyé cendré** dont le statut est **en voie de disparition** dans la LEP.

Tableau 2. Espèces floristiques présentant un statut au niveau provincial

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut provincial (LEMV)
Arbre	Érable noir	<i>Acer nigrum</i>	vulnérable
Arbre	Orme liège	<i>Ulmus thomasii</i>	<b>menacé</b>
Arbuste	Sumac aromatique	<i>Rhus aromatica</i> var. <i>aromatica</i>	vulnérable
Fougère	Pelléade à stipe pourpre	<i>Pellaea atropurpurea</i>	<b>menacé</b>
Herbacée	Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	vulnérable
Herbacée	Arisaema dracontium	<i>Ariséma dragon</i>	<b>menacé</b>
Herbacée	Asclépiade tubéreuse variété de l'intérieur	<i>Asclepias tuberosa</i> var. <i>interior</i>	<b>menacé</b>
Herbacée	Conopholis d'Amérique	<i>Conopholis americana</i>	vulnérable
Herbacée	Cypripède tête-de-bélier	<i>Cypripedium arietinum</i>	vulnérable
Herbacée	Doradille des murailles d'Amérique	<i>Asplenium ruta-muraria</i> var. <i>cryptolepis</i>	<b>menacé</b>
Herbacée	Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolius</i>	<b>menacé</b>
Herbacée	Goodyérie pubescente	<i>Goodyera pubescens</i>	vulnérable
Herbacée	Hélianthe à feuilles étalées	<i>Helianthus divaricatus</i>	vulnérable
Herbacée	Monarde ponctuée	<i>Monarda punctata</i> var. <i>villicaulis</i>	<b>menacé</b>
Herbacée	muhlenbergie ténue	<i>Muhlenbergia tenuiflora</i>	<b>menacé</b>
Herbacée	Ptérospore à fleurs d'andromède	<i>Pterospora andromedea</i>	<b>menacé</b>
Herbacée	Renouée de Douglas	<i>Polygonum douglasii</i>	vulnérable
Herbacée	Woodsie à lobes arrondis sous-espèce des lobes arrondis	<i>Woodsia obtusa</i> ssp. <i>obtusa</i>	<b>menacé</b>

Source : CDPNQ, 2011 ; COSEPAC (2011); LEP (2019), MFFP (2018) et LEMV (2019)

Tableau 7. Liste des espèces classées susceptibles au niveau provincial

Groupe végétaux	Nom commun	Nom latin
Arbre	Caryer ovale	<i>Carya ovata</i> var. <i>ovata</i>
	Cerisier de la Susquehana	<i>Prunus pimilla</i> var. <i>susquehanae</i>
	Chêne bicolore	<i>Quercus bicolor</i>
	Genévrier de Virginie	<i>Juniperus virginiana</i> var. <i>virginiana</i>
	Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>
	Saule à feuilles de pêcher	<i>Salix amygdaloides</i>
Arbuste	Chalef argenté	<i>Elaeagnus commutata</i>
	Millepertuis de Kalm	<i>Hypericum kalmianum</i>
	Millepertuis de Virginie	<i>Hypericum virginicum</i>
	Céanothe d'Amérique	<i>Ceanothus americanus</i>
	Sumac à vernis	<i>Toxicodendron vernix</i>
Bryophyte	Bryum ficelle	<i>Anomobryum julaceum</i>
	Anthocérote orbiculaire	<i>Notothylas orbicularis</i>
	Ditric pâle	<i>Ditrichum pallidum</i>
	Éphémère à feuilles dentées	<i>Ephemerum serratum</i>
	Harpanthe bois pourri	<i>Harpanthus drummondii</i>
	Polytric méridional	<i>Polytrichastrum ohioense</i>
	Campylie anbigüe	<i>Campylophyllum sommerfeltii</i>
	Thélie hirsute	<i>Thelia hirtella</i>
	Thuidie minuscule	<i>Pelekium minutulum</i>
	Thuidie pygmée	<i>Pelekium pygmaeum</i>
Fougère	Tortelle modeste	<i>Tortella humilis</i>
	Botryche linéaire	<i>Botrychium lineare</i>
	Doradille ambulante	<i>Asplenium rhizophyllum</i>
	Doradille ébène	<i>Asplenium platyneuron</i>
Herbacée	Pelléade glabre	<i>Pellaea glabella</i> ssp. <i>glabella</i>
	Adlumie fongueuse	<i>Adlumia fungosa</i>
	Ail du Canada	<i>Allium canadense</i> var. <i>canadense</i>
	Amélanchier gracieux	<i>Amelanchier amabilis</i>
	Arabette à fruits réfléchis	<i>Boechera retrofracta</i>
	Arabette de Collins	<i>Boechera collinsii</i>
	Arabette du Canada	<i>Boechera canadensis</i>
	Armoracie des étangs	<i>Rorippa aquatica</i>
	Aster de Robyns	<i>Symphotrichum robynianum</i>
	Aster continental	<i>Symphotrichum lanceolatum</i> ssp. <i>lanceolatum</i> var. <i>interior</i>
	Astragale austral	<i>Astragalus australis</i> var. <i>glubriusculus</i>
	Bermudienne à feuilles étroites	<i>Sisyrinchium angustifolium</i>
	Brome de Kalm	<i>Bromus kalmii</i>
	Calypso d'Amérique	<i>Calypso bulbosa</i> var. <i>americana</i>
	Cardamine bulbeuse	<i>Cardamine bulbosa</i>
	Dentaire laciniée	<i>Cardamine concatenata</i>
	Carex à fruits clairsemés	<i>Carex oligocarpa</i>
	Carex argenté	<i>Carex argyrantha</i>

Groupe végétaux	Nom commun	Nom latin
Herbacée	Carex épi-de-blé	Carex atherodes
	Carex compact	Carex sychnocephala
	Carex de Muhlenberg	Carex muehlenbergii var. muehlenbergii
	Carex dérangent	Carex molesta
	Carex faux-rubanier	Carex sparganioides
	Carex massette	Carex typhlna
	Carex sec	Carex siccata
	Carex normal	Carex normalis
	Carex porte-tête	Carex cephalophora
	Ceanothus à feuilles étroites	Ceanothus herbaceus
	Céraiste penché	Cerastium nutans var. nutans
	Chénopode de Fogg	Chenopodium foggii
	Claytonie de Virginie	Claytonia virginica
	Coqueret à grandes fleurs	Leucophysalis grandiflora
	Corallorhize striée	Corallorhiza striata var. striata
	Corydale dorée	Corydalis aurea ssp. aurea
	cynoglosse boréale	Cynoglossum virginianum var. boreale
	Cypripède royal	Cypripedium reginae
	Desmodie nudiflore	Hylodesmum nudiflorum
	doradille tétraploïde	Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens
	Drave des bois	Draba nemorosa
	Éléocharide de Robbins	Eleocharis robbinsii
	Épervière de Robinson	Hieracium robinsonii
	Fimbristyle d'automne	Fimbristylis autumnalis
	Gaillet fausse-circée	Galium circaeans
	Gentiane frangée	Gentianopsis crinita
	Géranium de Caroline	Geranium carolinianum
	Gratiolle dorée	Gratiola aurea
	Hédéoma rude	Hedeoma hispida
	Hédéoma faux-pouliot	Hedeoma pulegioides
	Hélianthème du Canada	Crocanthemum canadense
	Hudsonie tomenteuse	Hudsonia tomentosa
	Jonc branchu	Juncus antheratus
	Jonc de Greene	Juncus greenei
	Laitue hirsute	Lactuca hirsuta
	Lycopde de Virginie	Lycopus virginicus
	Lycopde du Saint-Laurent	Lycopus laurentianus
	Lysimaque à quatre feuilles	Lysimachia quadrifolia
	Mélique de Smith	Melica smithii
	Muhlenbergie des bois	Muhlenbergia sylvatica
Naïade grêle	Najas gracillima	
Ophioglosse nain	Ophioglossum pusillum	
Onagre piloselle	Oenothera pilosella ssp. pilosella	
Orchis brillant	Galearis spectabilis	
Orchis à feuille ronde	Galearis rotundifolia	
Panic de Philadelphie	Panicum philadelphicum ssp. philadelphicum	
Panic flexible	Panicum flexile	

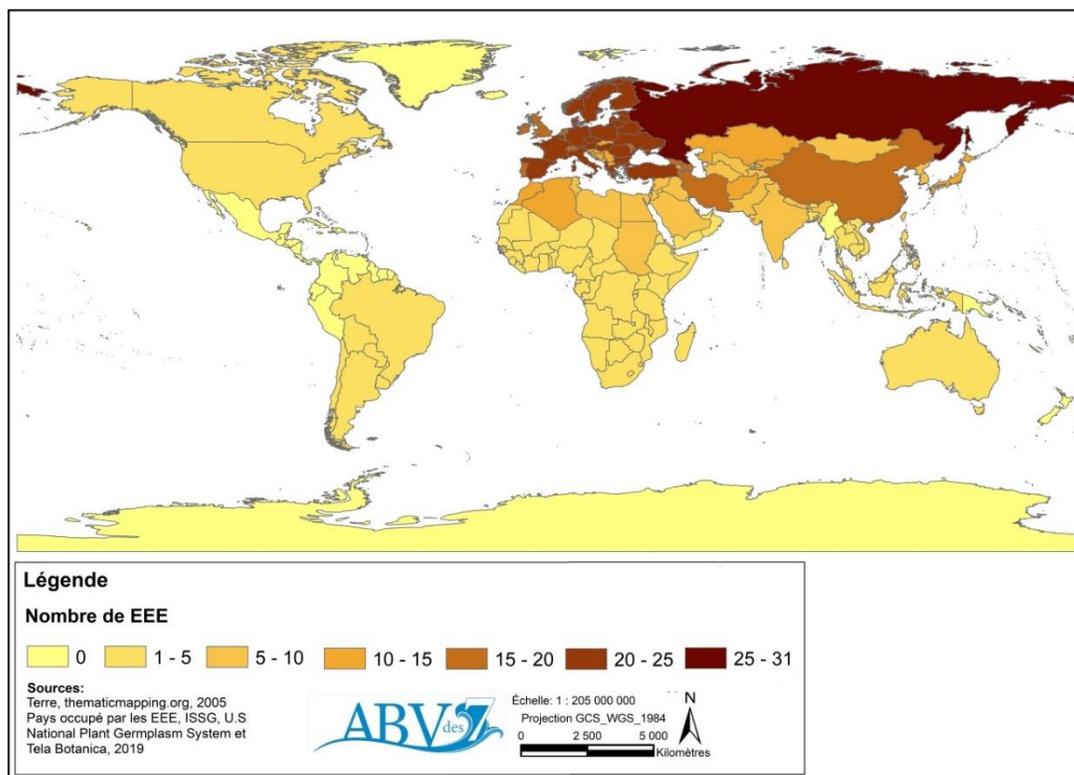
Groupe végétaux	Nom commun	Nom latin
Herbacée	Pâturin faible	<i>Poa saltuensis</i> ssp. <i>languida</i>
	Penstémon hirsute	<i>Penstemon hirsutus</i>
	Platanthère à grandes feuilles	<i>Platanthera macrophylla</i>
	Platanthère petite-herbe	<i>Platanthera flava</i> var. <i>herbiola</i>
	Renouée à feuilles d'arum	<i>Persicaria arifolia</i>
	Polygala séneca	<i>Polygala senega</i>
	Polygala polygame	<i>Polygala polygama</i>
	Potamot à feuilles raides	<i>Potamogeton strictifolius</i>
	Potamot à gemmes	<i>Potamogeton pusillus</i> subsp. <i>gemmiparus</i>
	Potamot de Vasey	<i>Potamogeton vaseyi</i>
	Proserpinie des marais	<i>Proserpinaca palustris</i>
	Renouée robuste	<i>Persicaria robustior</i>
	Ronce à flagelles	<i>Rubus flagellaris</i>
	Renoncule à éventails	<i>Ranunculus flabellaris</i>
	Rhynchospora à petites têtes	<i>Rhynchospora capitellata</i>
	Rubanier rameux	<i>Sparganium androcladum</i>
	Sabline de Michaux	<i>Sabulina michauxii</i>
	Scirpe de Pursh	<i>Schoenoplectiella purshiana</i> var. <i>purshiana</i>
	Sélaginelle cachée	<i>Selaginella eclipses</i>
	Souchet denté	<i>Cyperus dentatus</i>
	Souchet de Houghton	<i>Cyperus houghtonii</i>
	Souchet odorant	<i>Cyperus odoratus</i>
	Spiranthes de Case	<i>Spiranthes casei</i> var. <i>casei</i>
	Spiranthes lustrée	<i>Spiranthes lucida</i>
	Sporobole à glumes inégales	<i>Sporobolus heterolepis</i>
	Sporobole engainé	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> var. <i>vaginiflorus</i>
	Sporobole rude	<i>Sporobolus compositus</i> var. <i>compositus</i>
	Staphylier à trois folioles	<i>Staphylea trifolia</i>
	Trichostème à sépales égaux	<i>Trichostema brachiatum</i>
	Utriculaire à bosse	<i>Utricularia gibba</i>
	Utriculaire résupinée	<i>Utricularia resupinata</i>
	Utriculaire à scapes géminés	<i>Utricularia geminiscapa</i>
	Véronique mouron-d'eau	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>
	Verveine veloutée	<i>Verbena stricta</i>
	Vesce d'Amérique	<i>Vicia americana</i> var. <i>americana</i>
	Violette à feuilles frangées	<i>Viola sagittata</i> var. <i>ovata</i>
	Violette sagittée	<i>Viola sagittata</i> var. <i>sagittata</i>
	Violette affine	<i>Viola sororia</i> var. <i>affinis</i>
	Violette à long éperon	<i>Viola rostrata</i>
	Pyenanthème de Virginie	<i>Pycnanthemum virginianum</i>
Wolffie boréale	<i>Wolffia borealis</i>	
Woodsie de Cathcart	<i>Woodsia oregana</i> ssp. <i>cathcartiana</i>	
Woodwardie de Virginie	<i>Woodwardia virginica</i>	
Zizanie à fleurs blanches	<i>Zizania aquatica</i> var. <i>aquatica</i>	

Source : LEMV (2019)

### 1.3 Espèces exotiques envahissantes

En conséquence des activités anthropiques et des changements climatiques, plusieurs espèces déplacent leurs aires de répartition biogéographique pour s'installer dans des habitats nouveaux, au détriment des espèces indigènes. La plupart des espèces exotiques envahissantes du Québec proviennent du bassin Ponto-Caspien. Cette zone ayant connu de nombreux changements au cours de l'histoire géologique, les espèces issues de cette zone ont acquis la capacité de s'adapter très rapidement à de nouvelles conditions du milieu et de nouveaux habitats.

La carte ci-après présente l'origine par pays des espèces exotiques envahissantes du territoire de l'ABV des 7. Il existe une forte concentration d'espèces exotiques envahissantes issues de la mer Noire. La Russie, carrefour géographique entre l'Europe et l'Asie, est le pays recensant le plus d'espèces exotiques envahissantes retrouvées dans la zone de gestion de l'ABV des 7.



Carte 1. Provenance des espèces exotiques envahissantes du territoire de l'ABV

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) se répandent de plusieurs manières : par les bateaux de plaisance, l'aquariophilie, l'horticulture, l'aquaculture, le commerce des animaux de compagnie, le transport privé et commercial, le bois d'emballage et le bois de chauffage (MELCC, 2019).

Le bateau est la principale cause de transport des espèces exotiques envahissantes et plus spécifiquement des espèces marines (MELCC, 2019) car ils transportent souvent à leur insu des œufs ou des larves dans les eaux de ballast situées dans la coque des navires (MFFP, 2019).

Contrairement aux espèces ayant un statut de protection, il n'y a aucune liste concernant les espèces exotiques envahissantes associée à une législation gouvernementale. De ce fait, aucune espèce exotique envahissante ne possède de statut légal pour des fins de contrôle sur le territoire. Le tableau suivant présente les espèces exotiques envahissantes recensées par le MFFP et l'Invasive Species Specialist Group (ISSG). L'ISSG est un groupe de spécialistes placé sous la tutelle de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

### 1.3.1 Faune exotique envahissante

Le tableau ci-après présente **17** espèces animales envahissantes sur le territoire de l'ABV des 7. Il s'agit de **6** insectes, **2** mammifères, **2** oiseaux, **1** mollusque, **1** crustacé et **1** poisson.

Tableau 8. Faune exotique envahissante sur le territoire de l'ABV des 7

Groupe	Nom commun	Nom latin	Habitat	Description	Impact	Éradication
Crustacé	Écrevisse à taches rouges	<i>Orconectes rusticus</i>	Eaux douces de bonne qualité <sup>1</sup> .	10 cm <sup>2</sup> avec des taches couleur rouille <sup>1</sup> .  Matthew Ignoffo	Déclin des espèces indigènes <sup>1</sup> et destruction d'habitat <sup>3</sup> .	Achigans a petite bouche <sup>4</sup> , récolte manuelle et au filet électrique, mais ne fait pas disparaître complètement l'espèce <sup>2</sup> .
Insecte	Agrile du frêne	<i>Agrilus planipennis</i>	Où il y a du frêne <sup>5</sup> .	1 cm (adulte) 3 cm (larve) <sup>5</sup> .  Gouv Ontario	Déclin des espèces indigènes, érosion et destruction d'habitat <sup>5,6</sup> .	Lutte chimique et biologique.
	Écaille de hêtre	<i>Cryptococcus fagisuga</i>	Où il y a du hêtre commun et d'Amérique <sup>7</sup> .	0,5 à 1 mm <sup>7</sup> .  USDA	Fait partie des causes du chancre du hêtre <sup>7</sup> .	Lutte physique (machine à pression ou gelée de pétrole) et biologique <sup>7</sup> .
	Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	Prairies, champs, lits de roseaux et arbres fruitiers <sup>8</sup> .	4,9 à 8,2 mm <sup>9</sup> .  Chris Shields	Déclin des espèces indigènes et mangent les fruits <sup>10,11</sup> .	Aspiration <sup>12</sup> et insensible au insecticides <sup>13</sup> et au contrôle biologique <sup>12</sup> .
	Bombyx disparate	<i>Lymantria dispar</i>	Forêt naturelle et artificielle tempérée <sup>14</sup> .	37-50 mm <sup>14</sup> .  Didier Descouens	Quand il y a une explosion du nombre d'individu. Il y a défoliation complète de l'arbre hôte <sup>14</sup> .	Aucun <sup>14</sup>

Groupe	Nom	Nom latin	Habitat	Description	Impact	Éradication
Insecte	Fourmi rouge	<i>Myrmica rubra</i>	Herbes, lisière forestière et lieu anthropique <sup>15</sup> .	4 à 5,5 mm <sup>15</sup> .  Myrmica rubra 1 cm <sup>17</sup> .	Déclin des espèces indigènes et impacts sur des écosystèmes vulnérables <sup>15</sup> .	Lutte chimique <sup>15</sup> .
	Scarabée japonais	<i>Popillia japonica</i>	Arbres fruitiers, gazon et herbes basse <sup>16,17</sup> .	 Bruce Marlin	Détruit champs agricoles, gazons et diminue la production des plantes <sup>16,17,18</sup> .	Contrôle chimique et biologique <sup>19</sup> .
Mammifère	Chat domestique	<i>Felis silvestris catus</i>	Où il y a des humains <sup>20</sup> .	1,5 à 3 kg  http://www.peakpx.com	Déclin des espèces indigènes <sup>21</sup> et vecteurs de maladies <sup>20</sup> .	Euthanasie <sup>22</sup> et stérilisation <sup>23</sup> .
	Ragondin <sup>24</sup>	<i>Myocastor coypus</i>	Habitat près de l'eau <sup>25</sup> .	70-105 cm pour 5-9 kg <sup>25</sup> .  Oklahoma Wildlife Control	Déclin des espèces indigènes, érosion, changement et destruction d'habitat <sup>25</sup> .	Chasse et trappe <sup>25</sup> .
Mollusque	Escargot des bois	<i>Cepaea nemoralis</i>	Jardins, terres en friches ou bords de routes <sup>26,27</sup> .	2 cm de large <sup>26</sup> .  Michael Gäbler	Déclin des espèces indigènes, vecteurs de parasites et destruction de parc et de jardin <sup>26,28</sup> .	Aucune méthode d'éradication n'a officiellement fait ses preuves au Canada <sup>26</sup> .
	Moule zébrée	<i>Dreissena polymorpha</i>	Grande diversité de plan d'eau <sup>29</sup> .	0.5 à 5 cm <sup>29</sup> .  USGS	Obstrue les canalisations, les embarcations, déclin des espèces indigène, blesse les baigneurs, transforme l'habitat et transmet le botulisme aviaire <sup>29</sup> .	Presque impossible à éradiquer <sup>29</sup> .
Oiseau	Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Habitation humaine <sup>30</sup> .	28 cm de long <sup>30</sup> .  George Chiu	Déclin des espèces indigène, vecteurs de maladie et atteinte à la sécurité humaine <sup>30</sup>	Chasse, trappe et empoisonnement <sup>30</sup> .
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Près d'habitation humaine <sup>31</sup> .	15-17 cm <sup>32</sup> .  Douglas Faulder	Déplacement d'espèces indigènes et consommation de produit de l'agriculture et de la nourriture à poulet <sup>31</sup> .	Contrôle chimique <sup>31</sup> .
Poisson	Achigan noir	<i>Micropterus dolomieu</i>	Lacs et rivières à courant moyen <sup>33</sup> .	Entre 20 et 38 cm pour 250 g à 1kg <sup>34,35</sup> .  Smallmouth Bass perrybassphoto2	Déclin des espèces indigènes <sup>36</sup> .	Aucun moyen efficace. Contrôle biologique et chimique <sup>36</sup> .

Source : [Erreur ! Source du renvoi introuvable.](#) – Bibliographie cf PDE complet

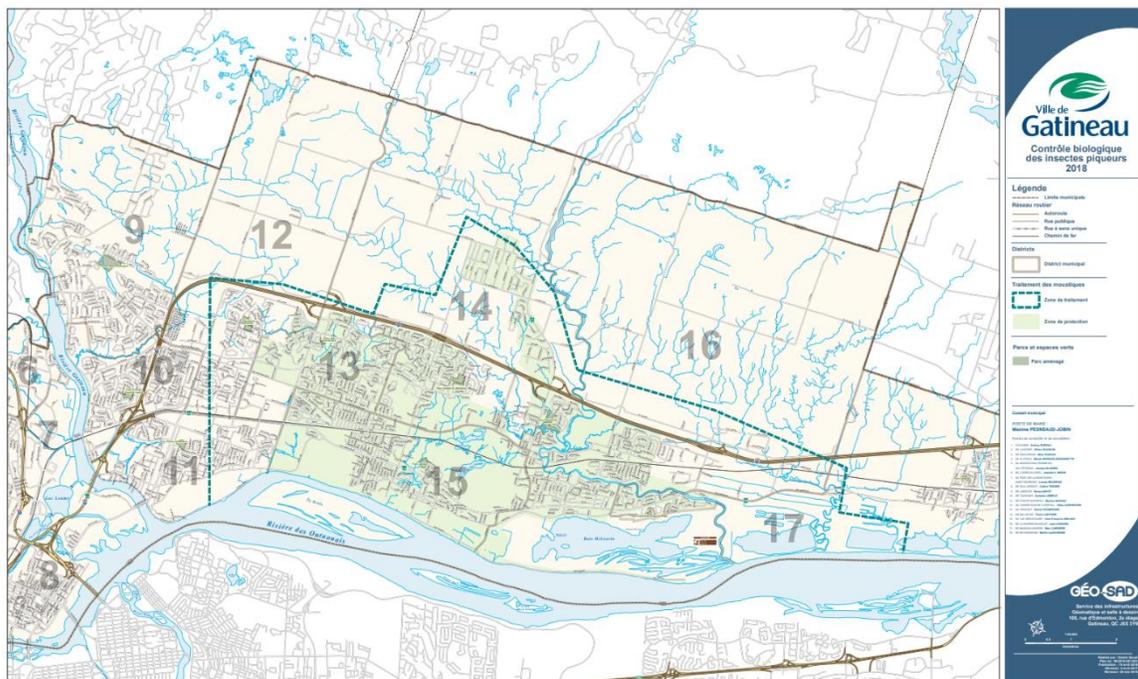
- **Épandage du Bti**

Des mesures de contrôle des insectes piqueurs ont été appliquées sur le territoire de l'ABV des 7. Celle qui est la plus employée pour contrôler les moustiques au monde (Poulin et Lefebvre, 2018) est l'épandage de Bti (*Bacillus thuringiensis israelensis*) qui s'attaque aux larves de moustique. Sur le territoire de l'ABV des 7, l'épandage ne se fait qu'à la ville de Gatineau.

Cet épandage peut avoir des conséquences négatives sur certaines espèces fauniques. Des études ont démontré une réduction de 34 % de certains oiseaux sur les sites traités au Bti et une diminution de 50 % de certains insectes tels que diptères, araignées, coléoptères et fourmis (Poulin et Lefebvre, 2018).

De plus, le Bti est persistant dans l'environnement et les populations de moustiques peuvent développer une résistance à cette méthode de contrôle (Paris et al., 2011). Certaines espèces exotiques envahissantes comme la *Drosophila suzukii* aux États-Unis et en Europe est totalement insensible au Bti avec seulement 10 % de mortalité chez les larves et les adultes (Biganski et al., 2018).

La carte ci-dessous présente la zone d'épandage du Bti dans la ville de Gatineau. La zone d'épandage est délimitée par un tracé en pointillé bleu (---) et touche donc un tronçon de la rivière des Outaouais.



Carte 2. Zone d'épandage de Bti dans la ville de Gatineau

Cet épandage de Bti peut être préoccupant au niveau des impacts sur la chaîne alimentaire. Cette préoccupation ne semble pas toujours être intégrée dans les processus de décision et des approches alternatives ne semblent pas actuellement envisagées.

### 1.3.2 Flore exotique envahissante

Le tableau présente les plantes considérées comme des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de l'ABV des 7. Il y a au total **26** herbacées, **4** arbres et **1** arbuste.

Tableau 9. Espèces exotiques envahissantes se trouvant sur le territoire de l'ABV des 7

Groupe	Nom commun	Nom latin	Habitat	Description	Impact	Éradication
Arbre	Érable à Giguère	<i>Acer negundo</i>	Zones riveraines en plein soleil dans des types de sols humides <sup>1</sup> .	20 m de haut <sup>2</sup> .  Herman, D.E. et al.	Déclin des espèces indigènes <sup>3</sup> .	Arrachement à l'aide de pelle mécanique et traitement à l'herbicide <sup>3</sup> .
	Érable de Norvège	<i>Acer platanoides</i>	Habitats très variés <sup>4</sup> .	12 à 18 m de haut <sup>5</sup> .  Midland horticulture	Déclin des espèces indigènes <sup>6</sup> . Prend le dessus sur les érables à sucre <sup>4</sup> .	Coupe et herbicide <sup>5</sup> .
	Nerprun bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	Forêts de conifères, mixtes ou feuillus, et tourbières <sup>7</sup> .	7m de haut <sup>8</sup> .  Cécile Le Masson	Déclin des espèces indigènes <sup>7</sup> . Fait partie des 100 espèces les plus invasives au monde <sup>9</sup> .	Herse, broyeur et herbicide <sup>7</sup> .
	Nerprun cathartique	<i>Rhamnus cathartica</i>	Lisière des forêts, prairies, et champs <sup>10</sup> .	2 à 6 m de haut <sup>10</sup> .  www.pflanzenfreunde.com	Déclin des espèces indigènes <sup>10</sup> .	Contrôle physique et chimique <sup>10</sup> .
Arbuste	Épine-vinette de Thunberg	<i>Berberis thunbergii</i>	Bord de routes, clôtures, vieux champs et bois ouverts <sup>11</sup> .	0,6 à 1,8 m de haut <sup>11</sup> .  plants.gertens.com	Déclin des espèces indigènes <sup>11</sup> .	Contrôle physique et chimique <sup>11</sup> .
Herbacée	Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>	Habitats variés <sup>12</sup> .	1,2 m de haut <sup>13</sup> .  Jouko Lehmuskallio	Déclin des espèces indigènes <sup>13</sup> .	Contrôle physique et chimique <sup>12</sup> .

Groupe	Nom commun	Nom latin	Habitat	Description	Impact	Éradication
Herbacée	Alpiste roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>	Habitats ouvert et semi-ouvert <sup>14</sup> .	0,6 à 2m de haut <sup>14</sup> .  Glen Mittelhauser	Augmente la sédimentation, altère la circulation de l'eau et les processus écosystémiques, déclin des espèces indigènes et aggravation du rhume des foins <sup>14</sup> .	Contrôle physique et chimique <sup>14</sup> .
	Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Lisière des bois, des fossés, des routes et des chemins de fer, plaines inondables, prés, champs agricoles et terrains vagues <sup>15</sup> .	2 à 5 mètre de hauteur <sup>16</sup> .  MDELCC	Sève entraîne de grave inflammation de la peau et déclin des espèces indigènes <sup>15,16</sup> .	coupe mécanique ou manuelle, paissance et application d'herbicides <sup>15</sup> .
	Centaurée tachetée	<i>Centaurea stoebe</i>	Prairies, sites dégagés, berges de rivières, bord de chemin et terrains perturbés <sup>17</sup> .	0,6 à 1 m <sup>18</sup> .  Le Mas Raynal	Déclin des espèces indigènes <sup>19,20</sup> et diminue la productivité des cultures fourragères <sup>20</sup>	Jeter dans un sac scellé et laisser au soleil pour que les graines se dessèchent <sup>19</sup> .
	Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>	Très polyvalente <sup>21</sup> .	0,5 à 1m <sup>21</sup> .  NEIRA	Intensifie les risques d'incendie, réduit le rendement des cultures, inhibent la croissance et la diversité des plantes indigènes <sup>22,21</sup> .	Jeter dans un sac scellé et laisser au soleil pour que les graines se dessèchent <sup>22</sup> .
	Dompte-venin de Russie	<i>Vincetoxicum rossicum</i>	Lisière des rivières, chemins de fer, clôtures <sup>23</sup> , sous-étages des boisés, champs, pâturages, plaines inondables, et dans certaines zones rudérales <sup>24</sup> .	2 m <sup>25</sup>  UIF	Déclin des espèces indigènes <sup>24</sup> , toxique et impact sur les activités récréatives et d'aménagement forestier <sup>25</sup>	Herbicide et contrôle biologique <sup>26, 29</sup>
	Dompte-venin noir	<i>Vincetoxicum nigrum</i>	Très polyvalente <sup>27</sup> .	1.96 m <sup>27</sup> .  Peter M. Dziuk	Déclin des espèces indigènes <sup>28</sup>	Arrachage manuel et contrôle chimique <sup>28,29</sup>

Groupe	Nom commun	Nom latin	Habitat	Description	Impact	Éradication
Herbacée	Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>	Très versatile <sup>30</sup>	0,91 m (3 pieds) <sup>30</sup>  Frau-Doktor	Déplace les espèces indigènes et diminue grandement la diversité de plantes <sup>30</sup> .	Contrôle chimique et physique <sup>30</sup> .
	Euphorbe ésole	<i>Euphorbia esula</i>	Praires, savanes, près du bord des routes et forêts <sup>31</sup> .	1m <sup>32</sup> .  Marcus Aurelius	Cause des irritations graves et supprime les espèces indigènes <sup>31</sup> .	Contrôle biologique et chimique <sup>32,31</sup> .
	Gaillet mollugine	<i>Galium mollugo</i>	Tous les types de sols <sup>33</sup> .	0,25 à 1,25m <sup>33</sup> .  Grains de Vie	Trouble cutané et intestinale et domination des plantes indigènes <sup>33</sup> .	Labour profond et herbicide <sup>33</sup> .
	Hydrocharide grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	marais et fossés <sup>34</sup>	0,2m <sup>35</sup> .  Christian Fischer	réduit la croissance des espèces natives sous-marine, l'achalandage marin, la pratique de la natation, la pêche et la vitesse des rivières <sup>36</sup> .	Mécanique <sup>36</sup>
	Impatiente glanduleuse	<i>Impatiens glandulifera</i>	milieux semi-ombragés aux sols humides <sup>37</sup> .	2 à 2,5m <sup>38</sup> .  Frau-Doktor	Monopolisation des pollinisateurs et érosion <sup>38</sup> .	Arrachage manuel <sup>37</sup> .
	Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>	marais, étangs et bord des rives <sup>39</sup> .	0,3 à 1 m <sup>40</sup> .  Poisson d'Or	Supprime les plantes indigènes, réduit l'habitat des animaux, bloque la circulation de l'eau et inonde les fossés <sup>40</sup> .	Aucune
	Jonc fleuri	<i>Butomus umbellatus</i>	rives des lacs, berges des rivières et étangs <sup>41</sup> .	1 à 1,5 m <sup>41</sup> .  www.jardindupicvert.com	Déplace la végétation indigène et fait obstacle à la navigation des bateaux <sup>41</sup> .	Déterrer l'ensemble de la plante <sup>41</sup> .

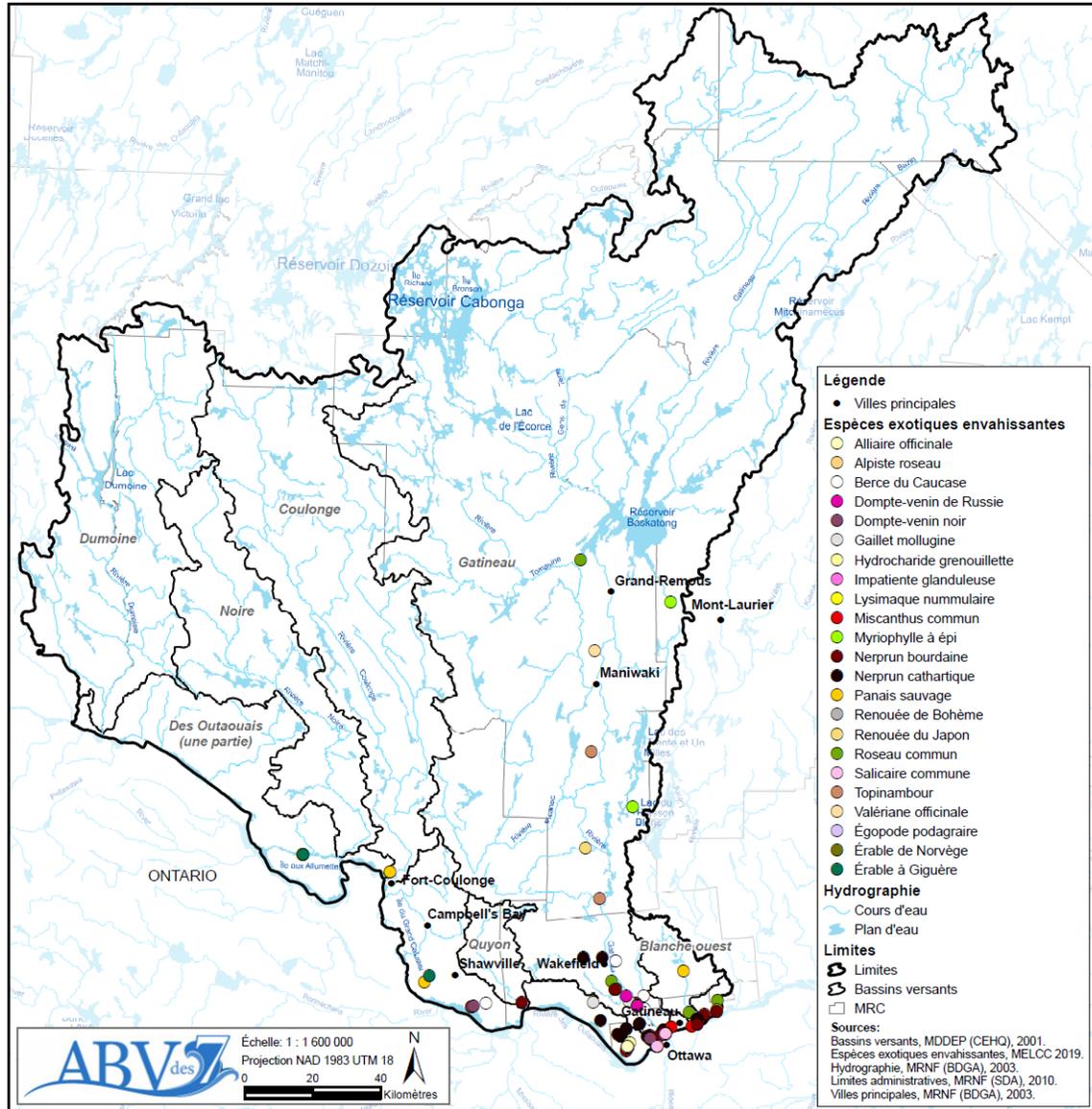
Groupe	Nom commun	Nom latin	Habitat	Description	Impact	Éradication
Herbacée	Lysimaque nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i>	Forêt humide et fossés <sup>43</sup> .	0,05 à 0,1 m de haut <sup>44</sup> .  K. Lauber	Exclue les plantes indigènes <sup>44</sup> .	Contrôle chimique <sup>45</sup> .
	Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum</i>	Champs, endroits abandonnés <sup>46</sup> , bord de route et orée des bois <sup>47</sup> .	0,3 à 0,6 m <sup>48</sup> .  www.allgaeustauden.de	Menace le bétail <sup>49</sup> .	Lutte biologique <sup>49</sup> .
	Miscanthus commun	<i>Miscanthus sacchariflorus</i>	Zones perturbées, terres agricoles marginales, corridors hydroélectriques, bords de route, chemins de fer et bords d'étangs <sup>50</sup> .	2,5 m <sup>50</sup> .  National Institute of Ecology	Exclue les espèces indigènes <sup>50</sup> .	Creusement et contrôle chimique <sup>51</sup> .
	Myriophylle à épi	<i>Myriophyllum spicatum</i>	Étangs, réservoirs peu profonds, canaux d'irrigation, marais, ruisseaux et lacs <sup>52</sup> .	2 à 6 m de long <sup>52</sup> .  Richard Carignan	Déclin des espèces indigènes. Nuisible à : baignade, navigation, pêche, maîtrise des crues, conservation de l'eau et drainage et irrigation <sup>53</sup> .	Faucardage manuel et mécanique, arrachage manuel par des plongeurs et par aspiration et l'utilisation de bâches <sup>53</sup> .
	Panais sauvage	<i>Pastinaca sativa</i>	Bord de route, dépotoirs <sup>54</sup> , prairie et zones perturbées <sup>55</sup> .	1.83 m (6 pieds) <sup>55</sup> .  MN, DNR, Angela Anderson et Kathy Bolin	Photosensibilité et modifie l'habitat <sup>55</sup> .	Contrôle mécanique ou chimique <sup>55</sup> .
	Renouée de bohème	<i>Reynoutria x bohemica</i> (hybride)	Champs, pâturage, bord de route et de chemin de fer. <sup>56</sup>	1.8 à 3.7 m <sup>56</sup> .  Linda M. Wilson	Déclin des espèces indigènes <sup>57</sup> .	Contrôle biologique <sup>58</sup> . Les autres méthodes ne fonctionnent pas bien <sup>57</sup> .
	Renouée du Japon	<i>Fallopia japonica</i>	Berges, milieux humides, bords de routes, fossés et autres milieux ouverts <sup>59,60</sup>	0,75 à 3 m <sup>59</sup> .  Frank Vincentz	Danger pour les fondations de maisons, déclin de la biodiversité locale <sup>61</sup> .	Contrôle biologique <sup>58</sup>

Groupe	Nom commun	Nom latin	Habitat	Description	Impact	Éradication
Herbacée	Roseau commun	<i>Phragmites australis subsp. australis</i>	Milieus humides, bords de lacs et zones marécageuses <sup>62</sup> .	4,57m <sup>62</sup> .  MDNS	Déclin des espèces indigènes, change l'hydrologie, dommages économiques et récréatifs <sup>62</sup> .	Mécanique et chimique <sup>62</sup> .
	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	Milieus humides, marais, rivières, bords d'étangs, lacs, fossés et réservoirs. <sup>63</sup> .	1,2 à 3 m <sup>63</sup> .  Sue Parker and Pat O'Reilly	Déclin des espèces indigènes, altère le rythme de décomposition et la chimie de l'eau <sup>63</sup> .	Contrôle mécanique, chimique et biologique <sup>63</sup> .
	Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i>	Grande plasticité écologique <sup>64</sup> .	1 à 2 m de long <sup>64</sup> .  Paul Fenwick	Destruction d'écosystèmes naturels <sup>65</sup> , érosion, Déclin des espèces indigènes et ralenti la colonisation des arbres <sup>66</sup>	Tonte <sup>67</sup>
	Tussilage	<i>Tussilago farfara</i>	Bords de route, gravières et champs <sup>68</sup>	0,05 à 0,5 m <sup>69</sup> .  Stefan.lefnaer	Expansion dans les champs agricoles <sup>70</sup> .	Contrôle chimique <sup>68</sup>
	Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>	Très variable <sup>71</sup>	0,5 à 1,5m <sup>71</sup> .  www.bio-enligne.com	Déplace les espèces indigènes <sup>71</sup> .	Aucune méthode n'a été étudiée.

Source : [Erreur ! Source du renvoi introuvable.](#) -- Bibliographie p. 530

Étant donné qu'il n'existe pas de liste officielle légale des espèces exotiques envahissantes au Québec, des espèces peuvent être classées comme « exotique envahissante » pour certaines organisations, et pour d'autres sous la simple mention « naturalisée ». C'est le cas de l'Érable giguère dont l'espèce est classée « exotique envahissante » par le MELCC et Arbre Canada, et en revanche, classée « naturalisée » par la Flore Laurentienne.

Il en est de même pour le Topinambour et la Valériane officinale qui sont classées « exotique envahissante » par le MELCC, tandis que la Flore Laurentienne et l'ISSG les considèrent naturalisées.

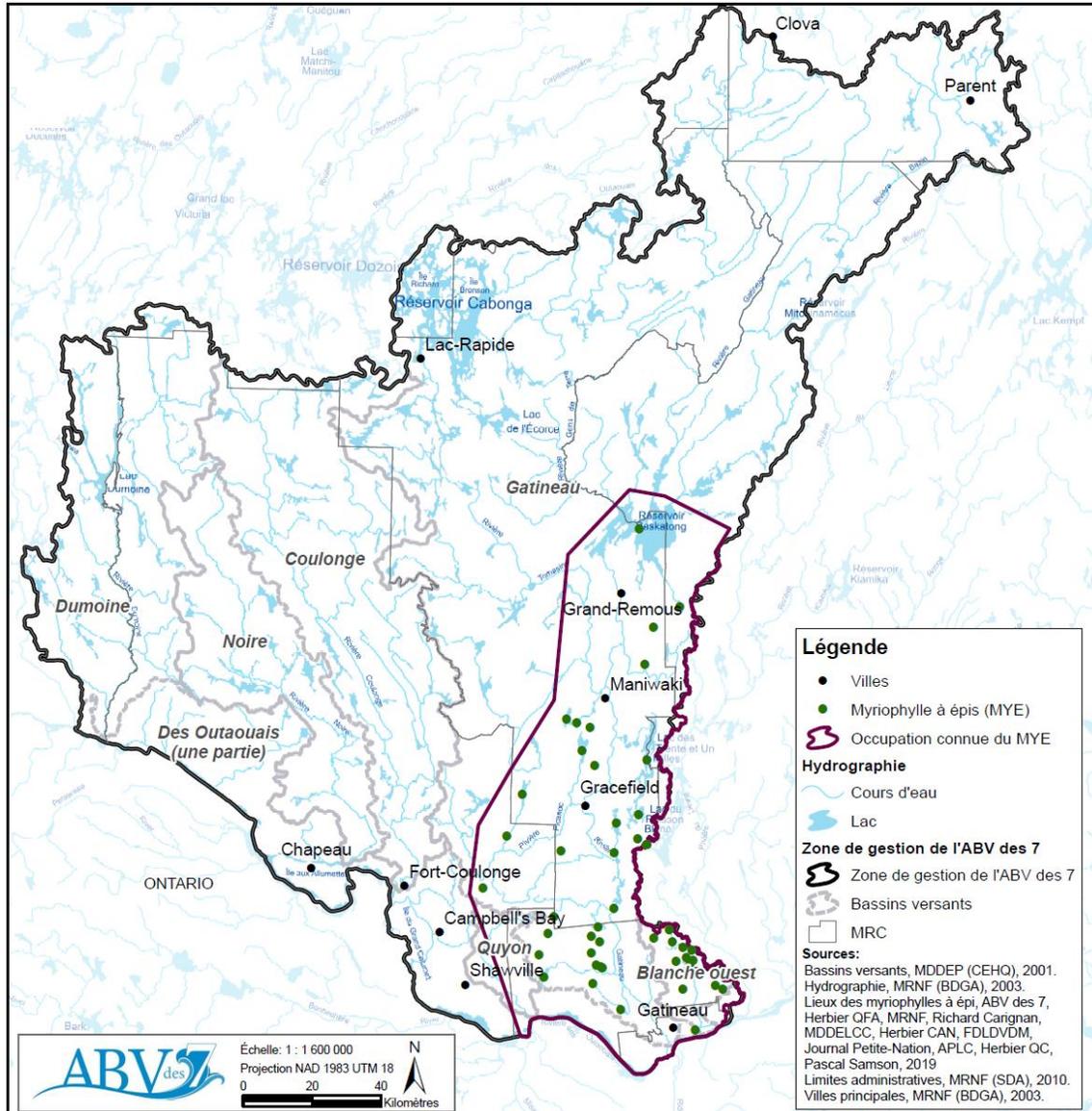


Carte 3. Flore exotique envahissante se trouvant sur le territoire de l'ABV des 7 selon le MELCC

- **Le Myriophylle à Épis**

Le myriophylle à épis est l'espèce exotique la plus envahissante du territoire de l'ABV des 7. De plus en plus de lacs sont échantillonnés pour mesurer l'envahissement du myriophylle à épis.

La carte suivante présente les lacs qui ont été échantillonnés par l'ABV des 7, pour évaluer l'envahissement du myriophylle à épis. Étant donné que cet échantillonnage est généralement réalisé à la demande des Associations de lac, la zone échantillonnée se concentre essentiellement dans des zones habitées et touristiques, correspondant au sud-est du territoire de l'ABV des 7. De ce fait, il est important de prendre en considération qu'en réalité, la zone d'envahissement du myriophylle à épis va bien au-delà de cette zone d'occupation connue, présentée en violet sur la carte.



Carte 4. Recensement des lacs envahis par le myriophylle à épis sur le territoire de l'ABV des 7

Une étude portant sur les impacts appréhendés de l'invasion des lacs oligotrophes par le myriophylle à épis sur les populations des touladis en Outaouais montre qu'en 2009, plus de 30 % de la superficie des eaux à touladis de la région étaient touchées (MRNF, 2010).

Le tableau suivant présente les lacs qui ont été échantillonnés par les biologistes de l'ABV des 7 avec la superficie d'herbiar de myriophylle à épis constatée ainsi que la ou les années d'échantillonnage. La superficie des herbiers de myriophylle à épis fluctuant selon les années, lorsqu'un lac comporte cette plante envahissante, il devient nécessaire de répéter les échantillonnages de contrôle dans les années d'après.

Tableau 10. Recensement des lacs touchés par le myriophylle à épis sur le territoire de l'ABV des 7

Nom de l'étendue d'eau	Année d'échantillonnage	Superficie de l'étendue d'eau (km <sup>2</sup> )
Baie Mud	2015	0,25
Grand lac des cèdres	2009 et 2016	7,97
Réservoir Baskatong	2015	279,51
Lac Beauchamp	2015-2018	0,09
Lac Bell, La pêche	2015-2017	0,13
Lac Bernard, La pêche	2001 et 2016	4,93
Lac Blue Sea	1993, 2001, 2006, 2007 et 2015	14,33
Lac Bonin	2015	0,34
Lac Brassard	2012	0,27
Lac Castor Blanc, Aumond	2014	2,28
Lac Cayamant	2002-2007 et 2015	7,46
Lac Dame	2014 et 2016	0,87
Lac Danford	2001, 2007 et 2017	1,40
Lac de la Ferme	2004 et 2007	1,12
Lac de l'Écluse	2006	1,26
Lac des loups, La pêche	1999, 2013 et 2016	1,11
Lac des Trente et Un Mille	2003	50,56
Lac Donaldson	2016	1,02
Lac du Moulin, Lac St-Marie	2007	0,10
Lac Edja	2005 et 2006	2,06
Lac Fraser, La Pêche	2015-2017	0,09
Lac Gauvreau, la pêche	2015-2018	0,90
Lac Grand, Val-des-Monts	1992, 2006 et 2016	3,82
Lac Heney	1982, 2000	12,40
Lac Johnston	2017	0,87
Lac la Pêche	2004 et 2007	7,01
Lac Laverdure	2012	0,57
Lac Létourneau	2015	0,25
Lac Lola	2013	0,22
Lac Mahon	2017	1,23
Lac McArthur, Val-des-Monts	2012, 2016	1,26
Lac McGregor	2007, 2016	5,07
Lac McMullin	2013, 2016	0,24
Lac Meech	2016	2,89
Lac Murray, Aumond	2002 et 2007	3,18
Lac Notre-Dame	2006, 2014	1,47
Lac Oxbow	2001 et 2006	0,44
Lac Pemichangan	2003-2018	16,01
Lac Philippe	1971, 2004 et 2016-2017	1,74
Lac Pope	2016	2,56
Lac Saint-Pierre	2007, 2016	3,95
Lac Sinclair	2015	3,02
Lac St-Marie	2003 et 2007	0,67
Lac Vert	2006 et 2014	0,49
Lacs Twin Val-des-Monts	2015	0,59
Petit Lac Cayamant	2005-2006	3,81
Petit lac des Cèdres	2009, 2016 et 2018	2,79
Rivière Gatineau, Low	2004 et 2006	0,00

Source : Données fournies par l'ABV des 7, Herbier QFA, MRNF, Richard Carignan, MDDELCC, Herbier, CAN, FDLVDVM, Journal Petite-Nation, APLC, Herbier Québec, Pascal Samson, 2019 et le MFFP, 2019.

Le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) provient de l'Europe, de l'Asie et du nord de l'Afrique. Cette plante a été introduite en Amérique du Nord durant les années 1940. Sa présence dans plusieurs provinces canadiennes (Ontario, Québec, Colombie-Britannique) et dans plus de 45 états américains démontre sa grande capacité d'adaptation et la rapidité à laquelle cette plante peut se propager d'un plan d'eau à l'autre.



Figure. : Myriophylle à épis  
(source: Maria José Maezo)

Le myriophylle à épis ressemble fortement au myriophylle indigène, le myriophylle blanchissant (*Myriophyllum sibiricum* K.), quelques critères permettent de le distinguer assez facilement de celui-ci :

- bourgeons nettement rouges à l'extrémité de la plante;
- ramifications des plants en atteignant la surface. Cela entraîne la formation de touffes de myriophylle à épis à la surface de l'eau;
- feuilles en forme de petites plumes ;
- herbiers plutôt importants et denses



Figure. : À gauche une feuille typique de myriophylle à épis et à droite une feuille de myriophylle blanchissant  
(source: [www.seagrant.wisc.edu](http://www.seagrant.wisc.edu))

Cette plante aquatique vivace vit submergée et pousse dans des zones de 0,5 à 10 mètres de profondeur, mais s'établit généralement à des profondeurs se situant entre 0,5 et 3,5 mètres.

Une fois la surface de l'eau atteinte par les plants de myriophylle à épis, ceux-ci se ramifient abondamment et forment des touffes pouvant atteindre 300 tiges par mètre carré. On retrouve le myriophylle à épis dans des mares, des étangs, des lacs, des rivières, des fossés et autres.

Le myriophylle à épis s'adapte à une grande variété de conditions environnementales. Il se développe dans des eaux calmes ou agitées, claires ou troubles, acides ou basiques et peut tolérer de faibles concentrations de sel dans l'eau. De plus, il survit à l'hiver. Le printemps venu le myriophylle à épis débute sa croissance lorsque la température de l'eau est de 15 °C et peut atteindre la surface de l'eau en à peine 3 semaines. Cette capacité lui donne un avantage sur les autres plantes qui ne reçoivent alors plus autant de lumière que le myriophylle à épis.

Il peut se reproduire de façon sexuée (graines) et asexuée, c'est-à-dire par fragmentation des tiges. Les fragments de tiges coupés naturellement ou accidentellement (pêcheurs, hélices des bateaux, etc.) se déposent ailleurs dans le plan d'eau et peuvent produire une nouvelle plante.

Les peuplements de myriophylle à épis deviennent si denses que les autres espèces de plantes aquatiques présentes naturellement sont éliminées appauvrissant le milieu. De plus, plusieurs paramètres physiques et chimiques peuvent être modifiés par la présence du myriophylle à épis (lumière, acidité, oxygénation...).

La photographie suivante présente en 2018, la situation du lac Gauvreau se trouvant sur le territoire de l'ABV des 7 suite à l'infestation du myriophylle à épis.



Figure 4. Infestation du lac Gauvreau par le myriophylle à épis en août 2018

Source : Photographie prise par l'ABV des 7, Août 2018

#### 1.4 Espèces à intérêt commercial

La grande richesse naturelle du territoire de l'ABV des 7 offre la possibilité d'une large gamme d'activités de pêche, de chasse ou bien de trappe. En 2012, la pêche sportive en Outaouais a engendré des dépenses de 121 M\$, 735 emplois à temps et des retombées dans l'économie régionale de 44 M\$ (ÉcoRessources 2014)<sup>1</sup>. Ces données n'intégrant pas les dépenses des touristes non québécois visitant le territoire, attirés par l'offre de pêche remarquable de la région.

Les espèces aquatiques à intérêt commercial sont présentées dans cette partie, bien que les données actuelles ne permettent pas de connaître précisément le nombre de poissons prélevés par espèce sur le territoire de l'ABV des 7.

---

<sup>1</sup> ÉcoRessources, 2014. L'industrie faunique comme moteur économique régional. Une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012. Préparé pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 71 p.

Tableau 11. Tableau des espèces à intérêt commercial

Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
<p><b>Nom commun :</b> Achigan à grande bouche <b>Nom Latin :</b> <i>Micropterus salmoides</i> <b>Ordre :</b> Perciformes <b>Famille :</b> Centrarchidae</p> <p><b>Taille :</b> 20 à 38 cm <b>Poids :</b> 5,5 kg</p>	<p>Mâchoire supérieure qui dépasse l'œil et large bande noire horizontale tout le long du corps.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau chaude (26 à 28 °C), peu profonde (&lt; 6 m) à végétation dense et à substrat mou. Petits lacs et baies des plus grands lacs, parfois grandes rivières à courant faible.</p>	<p>Entre juin et juillet</p> <p>Maturité sexuelle : Mâle : 3 à 4 ans Femelle : 4 à 5 ans</p>	<p>Principalement : poissons</p> <p>Aussi : plancton, insectes, écrevisses et grenouilles</p>
<p><b>Nom commun :</b> Brochet <b>Nom Latin :</b> <i>Esox lucius</i> <b>Ordre :</b> Esociformes <b>Famille :</b> Esocidae</p> <p><b>Taille :</b> 50 à 75 cm max : 152 cm <b>Poids :</b> 1 à 2 kg max : 28 kg</p>	<p>Corps très allongé et taches pâles sur fond sombre</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau peu profonde, chaude et à végétation dense. Eau plus profonde et plus fraîche lors des chaleurs estivales. Rivières sinueuses à courant faible, baies, lacs.</p>	<p>Entre juin et juillet</p> <p>Maturité sexuelle : Mâle : 2 à 5 ans Femelle : 3 à 6 ans</p> <p>Éclosion: 12 à 14 jours</p>	<p>Principalement : poissons</p> <p>Aussi : insectes, écrevisses, grenouilles, souris, rats musqués et canetons.</p>
<p><b>Nom commun :</b> Doré jaune <b>Nom Latin :</b> <i>Sander vitreus</i> <b>Ordre :</b> Perciformes <b>Famille :</b> Percidae</p> <p><b>Taille :</b> 30 à 50 cm <b>Poids :</b> 0.5 à 1,5 kg</p>	<p>Corps allongé et taches noires sur la première nageoire dorsale.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau fraîche (13 à 21 °C), peu profonde (moins de 15 m) et turbide. Abondant dans les grands lacs et les grandes rivières, aussi présent dans de plus petits lacs, réservoirs et rivières à courant moyen.</p>	<p>Entre début avril et fin juin.</p> <p>Maturité sexuelle : entre 3 et 8 ans</p> <p>Éclosion: 12 à 18 jours</p>	<p>Principalement : poissons</p> <p>Aussi : insectes, sangsues, écrevisses, limaces, petites couleuvres et salamandres, grenouilles et petits mammifères.</p>
<p><b>Nom commun :</b> Doré noir <b>Nom Latin :</b> <i>Sander canadensis</i> <b>Ordre :</b> Perciformes <b>Famille :</b> Percidae</p> <p><b>Taille :</b> 20 à 30 cm <b>Poids :</b> moins de 500g</p>	<p>Corps allongé et couleur de fond terne.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau turbide, peu profonde (généralement &lt; 6,5 m) et fraîche (18 à 19 °C). Grands lacs et grandes rivières à courant faible, occasionnellement en eau saumâtre.</p>	<p>Entre mai et juin</p> <p>Maturité sexuelle : Mâle : 2 à 3 ans Femelle : 4 à 6 ans</p> <p>Éclosion: 25 à 29 jours</p>	<p>Petits poissons, sangsues, écrevisses et insectes.</p>
<p><b>Nom commun :</b> Esturgeon jaune <b>Nom Latin :</b> <i>Acipenser fulvescens</i> <b>Ordre :</b> Acipenseriformes <b>Famille :</b> Acipenseridae</p> <p><b>Taille :</b> 90 à 140 cm <b>Poids :</b> 5 à 35 kg</p>	<p>Corps trapu et allongé en forme de torpille.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau de 5 à 9 m (jusqu'à 43 m) sur fond de vase ou de gravier et vase. Régions très productives des grandes rivières et des hauts fonds des lacs, occasionnellement en eaux saumâtres.</p>	<p>Entre mai et juin</p> <p>Maturité sexuelle : Mâle : 8 à 20 ans Femelle : 15 à 32 ans</p> <p>Éclosion: 5 à 8 jours</p>	<p>Mollusques, larves d'insectes aquatiques, écrevisses, sangsues, œufs de poissons et quelques plantes.</p>
<p><b>Nom commun :</b> Corégone <b>Nom Latin :</b> <i>Coregonus clupeaformis</i> <b>Ordre :</b> Salmoniformes <b>Famille :</b> Salmonidée</p> <p><b>Taille :</b> 38 cm <b>Poids :</b> 1 kg</p>	<p>Corps allongé et nageoire adipeuse.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau de lac froide (10 à 13 °C).</p>	<p>Entre Septembre et décembre</p> <p>Maturité sexuelle : Mâle : 5 à 7 ans</p> <p>Éclosion: avril à mai</p>	<p>Larves d'insectes aquatiques, mollusques, et certains crustacés.</p> <p>Parfois plancton, insectes terrestres, petits poissons et œufs de poissons.</p>
<p><b>Nom commun :</b> Maskinongé <b>Nom Latin :</b> <i>Esox masquinongy</i> <b>Ordre :</b> Esociformes <b>Famille :</b> Esocidae</p> <p><b>Taille :</b> 70 à 120 cm <b>Poids :</b> 2,5 à 16 kg</p>	<p>Corps allongé et a des marques sombres sur fond pâle</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau peu profonde, claire, chaude (20 à 26 °C) et à végétation dense. Eau plus profonde et plus fraîche lors des chaleurs estivales. Lacs, baies, rivières à courant modéré.</p>	<p>Entre fin avril et début juin</p> <p>Maturité sexuelle : 3 à 5 ans</p> <p>Éclosion: 8 à 14 jours</p>	<p>Principalement : poissons</p> <p>Aussi : écrevisses, grenouilles, souris, rats musqués et oiseaux aquatiques</p>

Nom commun Ordre Famille Biométrie	Caractéristiques physiques	Habitat	Reproduction	Alimentation
<p><b>Nom commun :</b> Marigane noir  <b>Nom Latin :</b> Pomoxis nigromaculatus  <b>Ordre :</b> Perciformes  <b>Famille :</b> Centrarchidae</p> <p><b>Taille :</b> 18 à 25 cm  <b>Poids :</b> 1 kg</p>	<p>Corps très haut, extrêmement comprimé latéralement.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau chaude (21 à 27 °C), calme et claire à végétation dense et à fond sablonneux à boueux. Marais, herbiers, lacs et rivières à courants faibles.</p>	<p>Entre fin mai et mi-juillet.</p> <p>Éclosion: 3 à 5 jours</p>	<p>Planctons, larves d'insectes et petits poissons</p>
<p><b>Nom commun :</b> Omble des fontaines ou truite mouchetée  <b>Nom Latin :</b> Salvelinus fontinalis  <b>Ordre :</b> Salmoniformes  <b>Famille :</b> Salmonidée</p> <p><b>Taille :</b> 20 à 30 cm</p>	<p>Corps allongé et fusiforme et taches rouges bordées d'un halo bleu.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau fraîche (&lt;20 °C), claire et bien oxygénée. Ruisseaux, rivières et lacs.</p>	<p>Éclosion: 50 à 100 jours</p> <p>Alevin émergent au printemps.</p>	<p>Vers, sangsues, mollusques, crustacés, insectes, araignées, petits poissons, grenouilles, salamandres, couleuvres et souris</p>
<p><b>Nom commun :</b> Ouananiche  <b>Nom Latin :</b> Salmo salar  <b>Ordre :</b> Salmoniformes  <b>Famille :</b> Salmonidée</p> <p><b>Poids :</b> 0,9 à 1,8 kg</p>	<p>Corps allongé et fusiforme et flancs argentés.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Grands lacs aux eaux froides, claires avec affluents à fond de gravier.</p>	<p>Entre fin avril et début juin</p> <p>Remonte la rivière au début de l'été</p> <p>Éclosion: mai</p> <p>Alevin émergent en juin.</p>	<p>Poissons et insectes</p>
<p><b>Nom commun :</b> Perchaude  <b>Nom Latin :</b> Perca flavescens  <b>Ordre :</b> Perciformes  <b>Famille :</b> Percidae</p> <p><b>Taille :</b> 10 à 25 cm  <b>Poids :</b> 50 à 200g</p>	<p>Corps allongé et coloration vert foncé au brun doré.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau claire peu profonde (&lt; 9 m), fraîche (19 à 21 °C), à végétation modérée. Aires ouvertes des grands lacs, des étangs, des rivières à faibles courants et occasionnellement en eaux saumâtres.</p>	<p>Entre mi-avril et début mai</p> <p>Maturité sexuelle :  Mâle : 3 ans  Femelle : 4 ans</p> <p>Éclosion: dizaine de jours</p>	<p>Insectes aquatiques, écrevisses, autres invertébrés, petits poissons et œufs de poissons.</p>
<p><b>Nom commun :</b> Touladi ou truite grise  <b>Nom Latin :</b> Salvelinus namaycush  <b>Ordre :</b> Salmoniformes  <b>Famille :</b> Salmonidée</p> <p><b>Taille :</b> 40 à 50 cm  <b>Poids :</b> 0,7 à 1,5 kg; souvent &gt; 5 kg</p>	<p>Corps fusiforme et tête trapue</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau froide (10 °C), claire et bien oxygénée.</p>	<p>Entre septembre et novembre</p> <p>Maturité sexuelle :  6 à 7 ans</p> <p>Éclosion: mars ou avril</p>	<p>Principalement : poissons</p> <p>Aussi : planctons, crustacés et insectes,</p>
<p><b>Nom commun :</b> truite arc-en-ciel  <b>Nom Latin :</b> Salmo gairdneri  <b>Ordre :</b> Salmoniformes  <b>Famille :</b> Salmonidée</p> <p><b>Taille :</b> 30 à 45 cm  <b>Poids :</b> 9 kg</p>	<p>Corps allongé et fusiforme et taches sombres sur fond pâle</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau claire, fraîche (&lt; 21 °C) et peu profonde à fond de gravier des rivières à courant modéré. Lacs de profondeur moyenne à grande avec végétation, haut-fond et affluents à fond de gravier.</p>	<p>Entre mi-avril et fin juin</p> <p>Maturité sexuelle :  3 à 5 ans</p> <p>Éclosion: 4 à 7 semaines</p> <p>Alevin émergent 3 à 7 jours après l'éclosion</p>	<p>Planctons, crustacés, insectes, limaces, sangsues, petits poissons et œufs de poissons.</p>
<p><b>Nom commun :</b> truite brune  <b>Nom Latin :</b> Salmo trutta  <b>Ordre :</b> Salmoniformes  <b>Famille :</b> Salmonidée</p> <p><b>Taille :</b> 30 à 57 cm  <b>Poids :</b> 0,5 à 7 kg</p>	<p>Corps allongé et taches sombres sur fond pâle.</p>  <p>Source : Louis L'Hérault</p>	<p>Eau fraîche (15 à 18 °C) à courant faible (parfois eaux vives) principalement des rivières, aussi des lacs. Tolère aussi des eaux chaudes (jusqu'à 24°C) et turbides.</p>	<p>Novembre</p>	<p>Principalement : poissons</p> <p>Aussi : écrevisses et insectes</p>

Source : MFFP, 2019.

## 1.5 Activités de prélèvement de la faune

Il existe trois principales activités de prélèvement de la faune sur le territoire de l'ABV des 7 : la chasse, la pêche et la trappe.

Le territoire est compartimenté pour la pratique de ces activités, les différentes zones sont illustrées à la carte 5. La chasse comporte 6 zones sur le territoire de gestion soit les zones 10 à 15.

La pêche présente 7 zones sur le territoire de l'ABV des 7 : les zones 10 à 15 plus la zone 25. La zone 25 présente de nombreuses exceptions au niveau des périodes de pêche en raison du fait qu'elle intègre la rivière des Outaouais.

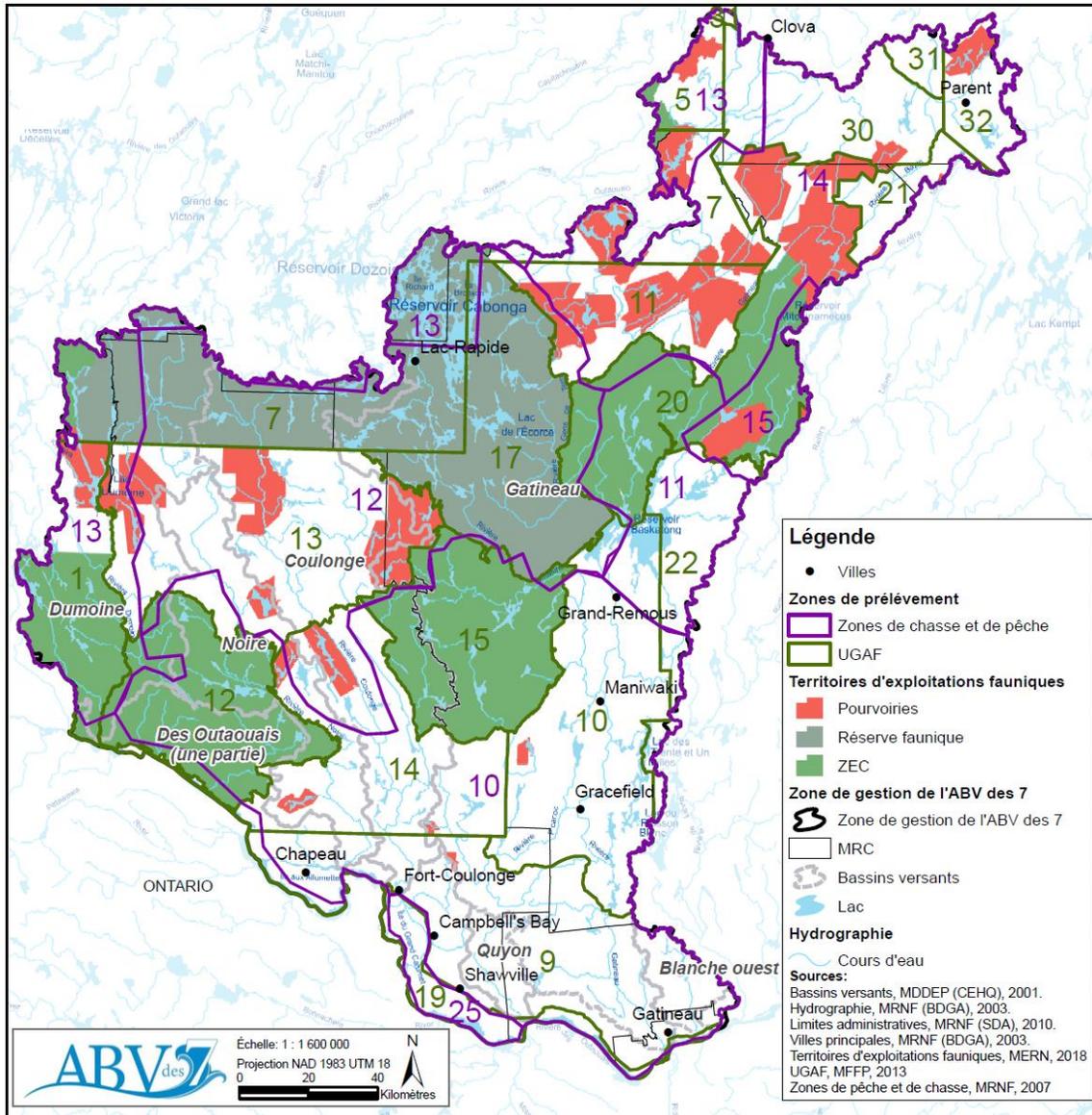
Pour la trappe, le territoire est séparé en 19 unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) soit les UGAF 1,5,7,9,10 à 15, 17, 19 à 22 et 29 à 32. Les UGAF se divisent elles-mêmes en 342 terrains de piégeages. La division du territoire permet une meilleure gestion de la ressource faunique, en faisant appliquer des quotas différents selon la situation de la population visée.

Les pourvoiries, les réserves fauniques, et les zones d'exploitations contrôlées (ZEC), sont des endroits spécialement aménagés pour la pratique de la chasse et la pêche. Les pourvoiries sont des parcelles de territoire octroyées à une personne ou à une entreprise à but lucratif de prélèvement de la faune.

La Fédération des chasseurs et des pêcheurs du Québec a cartographié les accès publics aux plans d'eau en Outaouais par type d'accès et par types d'espèces de poissons trouvées. Il existe de plus en plus de lacs de villégiature qui ne présentent pas d'accès public à l'eau.

Il existe aussi des réserves à castors, avec de nombreux terrains de trappe et terrains de piégeage fréquentés par les membres des communautés autochtones situées sur le territoire de l'ABV des 7 et celles avoisinantes.

Précisons que les territoires présentés sur la carte ci-après, concernant les activités de prélèvement de la faune peuvent également être impliquées pour de la coupe forestière, de l'exploitation minière et pétrolière.



Carte 5. Zones de prélèvement et territoires d'exploitations fauniques sur le territoire de l'ABV des 7

### 1.5.1 Pourvoiries

Le réseau de pourvoiries est bien développé sur le territoire de l'ABV des 7 avec la présence de 38 pourvoiries avec droits exclusifs, qui sont des territoires avec une affectation faunique particulière pour lesquelles l'exclusivité de l'exploitation de la faune prime en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, pêche et/ou piégeage signé par le Gouvernement du Québec.

Les 38 pourvoiries qui sont sur le territoire de l'ABV des 7 sont présentées dans le rapport PDE complet.

### 1.5.2 Réserve faunique

La réserve faunique La Vérendrye est la seule réserve faunique sur le territoire de l'ABV des 7. Son statut a été rétrogradé de parc à réserve faunique en 1979. Cet endroit ne peut donc être considéré comme « zone protégée » en raison de la coupe forestière importante présente et ne possède aucun statut à l'UICN. Elle s'étend sur trois bassins versants : le bassin versant de la rivière Gatineau, celui de la rivière Noire ainsi que de la rivière Coulonge pour un total de 6454 km<sup>2</sup> et s'étend au-delà, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Gérée par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), la réserve faunique La Vérendrye est surtout reconnue pour le canot-camping, la pêche et la chasse. La qualité de ses lacs et rivières est reconnue et son réseau hydrique s'étend au-delà de 2000 kilomètres. Outre les activités récréotouristiques, le territoire de la réserve La Vérendrye est utilisé à des fins d'exploitation forestière, en vertu de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) accordés par le MFFP.

La réserve offre une diversité biologique intéressante, soit le doré jaune, le brochet du nord, le touladi (truite grise), l'achigan à petite bouche et l'esturgeon. Quelques plans d'eau situés au sud recèlent de l'omble de fontaine (truite mouchetée). Plus de 40 espèces de mammifères sont présentes sur le territoire dont l'orignal, le Cerf de Virginie, l'ours, le loup, le renard, le castor, le lièvre et plus de 150 espèces d'oiseaux, dont la gélinotte huppée et le tétras du Canada. Les essences principales sont l'épinette noire, l'épinette blanche, le pin gris, le pin blanc, le pin rouge et le bouleau blanc.

### 1.5.3 Zone d'Exploitation Contrôlée (ZEC)

Les Zones d'exploitations contrôlées (ZEC) ont été mises en place en 1978, par le Gouvernement du Québec pour assurer la conservation et la mise en valeur de la faune. Il y a 13 ZEC sur le territoire de l'ABV des 7. En plus, de ces activités de prélèvement de la faune, les ZEC offrent des services connexes (randonnée, canot-camping, vélo, location de chalets). Les ZEC sont gérées par des organismes sans but lucratif afin d'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune sur leurs territoires. L'activité des ZEC repose sur 4 grands principes définis par le MFFP qui correspondent à la conservation de la faune, l'accessibilité à la ressource faunique, la participation des usagers et l'autofinancement de la ZEC.

La liste des ZEC sur le territoire de l'ABV des 7 est présentée dans le rapport PDE complet.

## 2. Milieux naturels protégés

La zone de gestion de l'ABV des 7 est un territoire regroupant une large diversité faunique et floristique. Cette diversité s'explique par la richesse des milieux riverains et aquatiques, ainsi que par le climat du territoire, qui sont autant de facteurs induisant le maintien et le développement de la biodiversité. Le territoire présente trois types d'écosystèmes distincts : l'écosystème terrestre ou riverain, l'écosystème aquatique et l'écosystème humide.

Ces habitats abritent des milliers d'espèces végétales et animales. Toutefois, comme ils soutiennent plusieurs aspects de l'économie, ils subissent une pression croissante exercée par les activités humaines comme la foresterie et le développement urbain. Les changements climatiques ont également un impact considérable sur leur composition. Le territoire de l'ABV des 7 est représenté par une mosaïque d'écosystèmes terrestres spécifiques, parmi lesquels se trouvent les forêts et les prairies herbeuses qui occupent la majeure partie du territoire.

### 2.1 Aires protégées

Afin de conserver la biodiversité d'un milieu, le MELCC a donné la définition d'une aire protégée en 2002, lorsque le Gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN). Une aire protégée correspond à « une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres<sup>2</sup> ». En somme, toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas modifier le caractère biologique et écologique représentatif de l'aire protégée.

En 1996, la stratégie de mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique était adoptée par le gouvernement du Québec. De ce fait, le gouvernement a élaboré une approche pour préserver les espèces et les écosystèmes rares, exceptionnels ou fragiles, voire jusqu'à développer un modèle de gestion forestière qui favorise le maintien de la biodiversité dans les territoires aménagés. Ainsi naissaient les aires protégées. Elles sont répertoriées et classifiées suivant les critères reconnus par la communauté internationale, soit la classification de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

---

<sup>2</sup> [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/contexte/partie1.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/partie1.htm)

Tableau 12. Classement des aires protégées selon l'UICN

Désignation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Statut retrouvé sur le territoire de l'ABV des 7
<b>Ia. Réserve naturelle intégrale</b>	Oui
<b>Ib. Zone de Nature sauvage</b>	Non
<b>II. Parc national</b>	Oui
<b>III. Monument naturel- Élément naturel marquant</b>	Oui
<b>IV. Aire gérée pour l'habitat et les espèces</b>	Oui
<b>V. Paysage terrestre ou marin protégé</b>	Non
<b>VI. Aire protégée de ressources naturelles gérées</b>	Oui

Source : [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

Le territoire de l'ABV des 7 présente 3,47 % soit 1397,7 km<sup>2</sup> de son territoire avec une désignation de protection permanente. Le chiffre monte à 7,68 % soit 3099,51 km<sup>2</sup> si on ajoute les réserves biologiques et aquatiques projetées.

Les réserves projetées disposent d'une protection selon l'article 34 de la Loi sur la Conservation du Patrimoine Naturel (LCPN, art. 34) qui empêche toute activité à l'intérieur d'une réserve aquatique, d'une réserve de biodiversité, ou d'une réserve écologique projetée qu'il s'agisse :

- D'une exploitation minière, gazière ou pétrolière
- D'un aménagement forestier
- De l'exploitation des forces hydrauliques
- De l'exploitation commerciale ou industrielle d'énergie

L'appellation « projetée » fait référence au fait qu'un délai de 5 ans est octroyé par le gouvernement avant de formaliser le statut territorial, notamment afin d'organiser des audiences publiques sur le sujet.

Le Québec est classé 7<sup>ème</sup> province canadienne concernant le pourcentage de superficies terrestres et aquatiques protégées par province. Selon le plan stratégique pour la diversité biologique d'Aichi, le Québec s'est engagé à protéger 17 % du milieu terrestre d'ici 2020.

Le Québec protège présentement 10,65 % de son territoire en 2019 et ce chiffre est en grande partie attribuable aux milieux naturels protégés qui ont été créés dans la région administrative du nord du Québec (6,97 %), où presque aucune influence humaine n'est présente.

Le territoire de l'ABV des 7 est propice à la mise en place de nouvelles zones de conservation par son nombre significatif d'espèces à statut de protection fédéral et provincial sur le territoire (22 plantes et 59 animaux) ainsi que par ses grandes étendues sauvages.

Le tableau suivant montre les différentes aires protégées qui sont sur le territoire de l'ABV des 7 :

*Tableau 13. Superficie des aires protégées par bassin versant sur le territoire de l'ABV des 7*

Superficie par bassin versant (km <sup>2</sup> )	Blanche Ouest	Coulonge	Des Outaouais (résiduel)	Dumoine	Gatineau	Noire	Quyon	Total (km <sup>2</sup> )
<b>Aire de concentration d'oiseaux aquatiques</b>								
<b>colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île</b>	3,23	0	62,41	0	0	0	0	65,64
<b>Conservation volontaire</b>	0	0	3,65	0	0,36	0	0	4,01
<b>Forêt ancienne</b>	0	1,63	0,35	0,67	13,55	0	0	16,2
<b>Forêt rare</b>	0	0	0	0	1,63	0,56	0	2,19
<b>Forêt refuge</b>	0	0	1,38	0	8,03	0	0	9,41
<b>Habitat d'une espèce à statut</b>	0	20,43	0	0	20,37	0	0	40,8
<b>Habitat du rat musqué</b>	1,69	0,63	3,33	0	0	0	0	5,67
<b>Héronnière</b>	0	0	0,15	0	0,65	0	0	0,8
<b>Parc fédéral</b>	0	0	77,45	0	251,33	0	24,04	352,82
<b>Ravage de Cerf de virginie</b>	4,81	0	35,40	0	338,80	0	0	379,02
<b>Refuge biologique</b>	0,64	77,71	22,76	45,81	286,95	45,39	0	479,25
<b>Réserve écologique</b>	0	0	9,97	0	27	0	0	36,97
<b>Réserve naturelle</b>	0	0	3,39	0	1,53	0	0	4,93
<b>Total</b>	10,37	100,40	220,24	46,48	950,22	45,95	24,04	1397,7

Source : MELCC, 2019.

*Tableau 14. Superficie des aires protégées sur le territoire de l'ABV des 7 par bassin versant*

Superficie par bassins versant (km <sup>2</sup> )	Blanche Ouest	Coulonge	Des Outaouais (résiduel)	Dumoine	Gatineau	Noire	Quyon	Total (km <sup>2</sup> )
<b>Réserve aquatique projetée</b>	0	0	15,17	1258,44	0	0	0	1273,61
<b>Réserve biologique projetée</b>	0	0,03	0	0	428,17	0	0	428,2
<b>Total</b>	0	0,03	15,17	1258,44	428,17	0	0	1701,81

Source : MELCC, 2019.

## 2.2 Forêts anciennes, rares et refuges

Les forêts anciennes sont selon le MFFP, des peuplements dans lesquels on trouve de très vieux arbres qui n'ont quasiment pas été affectés par les activités anthropiques et les perturbations naturelles. Ces forêts renferment à la fois des arbres vivants, sénescents et morts, et présentent un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. Le tableau suivant présente toutes les forêts anciennes du territoire de l'ABV des 7 :

*Tableau 15. Superficie des forêts anciennes sur le territoire de l'ABV des 7 par bassin versant*

Nom Forêt ancienne	Bassin versant	Superficie ABV des 7 (km <sup>2</sup> )	Nom de la Forêt ancienne	Bassin versant	Superficie ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
de la Baie-Sullivan	Gatineau	2,99	du Lac-Bib	Gatineau	0,12
de la Montagne-du-Diable	Gatineau	2,01	du Lac-Corney	Gatineau	0,91
de la Rivière-Poussière	Dumoine	0,46	du Lac-Fusain	Gatineau	0,72
de la Rivière-Schyan	Des Outaouais	0,35	du Lac-Lyon	Gatineau	0,81
de Lac-Antostagan	Gatineau	2,21	du Lac-Millan	Gatineau	0,35
du Lac Remo	Gatineau	0,81	du Lac-Nichcotéa	Coulonge	1,63
du Lac-aux-Huards	Gatineau	2,62	du Ruisseau-Plassez	Dumoine	0,21
<b>Total</b>					<b>16,2</b>

Source : MELCC, 2019.

Les forêts rares présentent un nombre limité de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine :

*Tableau 16. Superficie des forêts rares par bassin versant sur le territoire de l'ABV des 7*

Nom de la Forêt rare	Bassin versant	Superficie ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
de la Rivière-Gens-de-Terre	Gatineau	0,48
des Méandres-de-la-Rivière-Noire	Noire	0,55
du Lac Pénobscot	Gatineau	0,23
du Lac-Agaçant	Gatineau	0,13
du Lac-Alces	Gatineau	0,28
du Ruisseau-de-la-Côte-Jaune	Gatineau	0,26
du Ruisseau-Passagewa	Gatineau	0,07
Lac-Demerest	Gatineau	0,19
<b>Total</b>		<b>2,19</b>

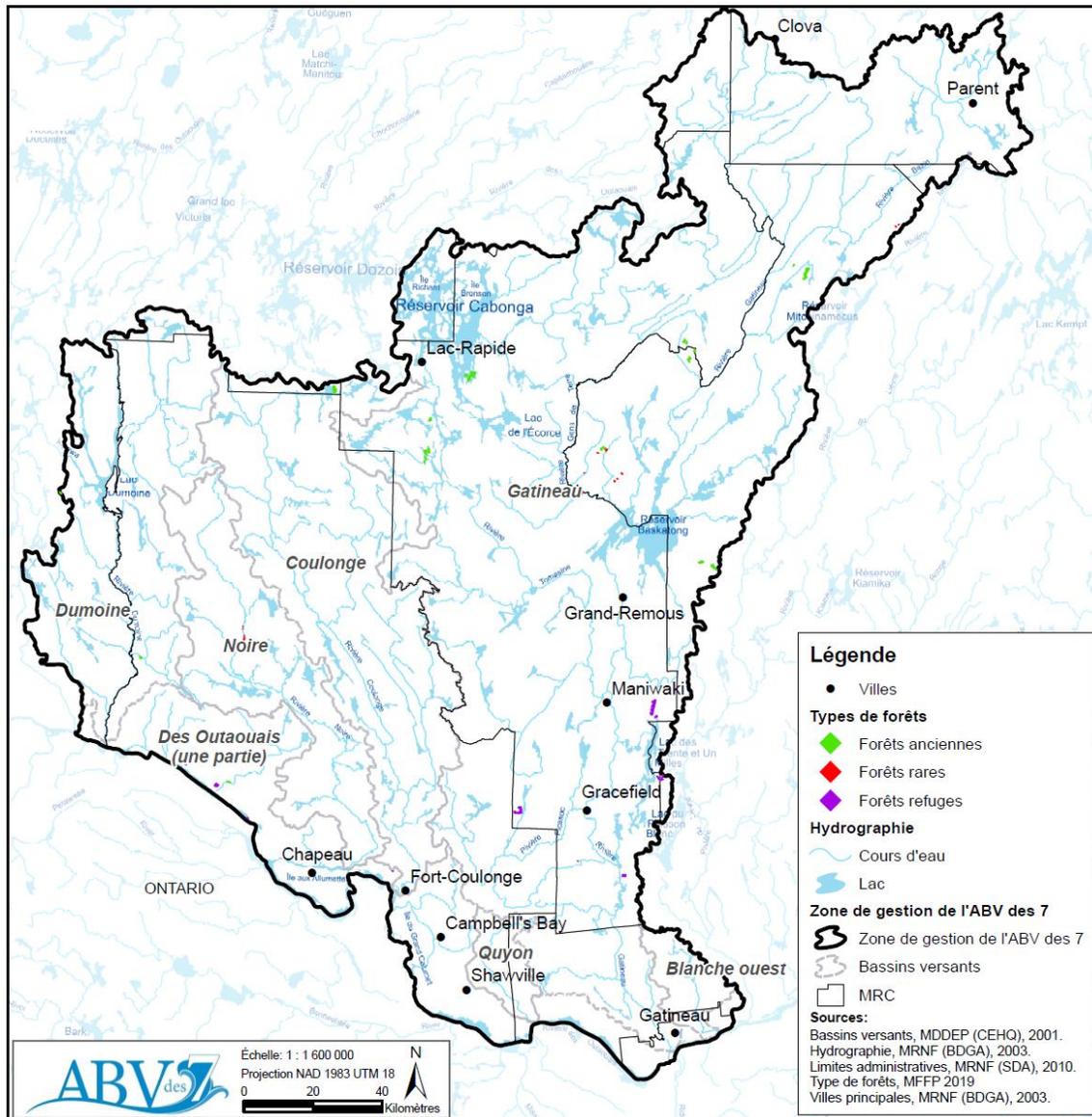
Source : MELCC, 2019.

Les forêts refuges sont des forêts qui abritent plusieurs espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées. Les forêts rares comprennent selon le cas, une espèce d'une grande rareté ou au moins trois espèces menacées ou en encore une population remarquable d'une espèce menacée ou vulnérable.

Tableau 17. Superficie des forêts refuges sur le territoire de l'ABV des 7 par bassin versant

Nom de la Forêt refuge	Bassin versant	Superficie ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
Forêt refuge de la Rivière-Kazabazua	Gatineau	0,07
Forêt refuge du Lac-à-la-Tortue	Des Outaouais	0,17
Forêt refuge du Lac-Bailey	Gatineau	1,07
Forêt refuge du Lac-Cayamant	Gatineau	2,47
Forêt refuge du Lac-Fresavy	Gatineau	0,71
Forêt refuge du Mont-de-Davidson	Des Outaouais	0,07
Forêt refuge du Mont-Martin	Des Outaouais	0,99
Forêt refuge du Rocher-à-l'Oiseau	Des Outaouais	0,15
<b>Total</b>		<b>9,41</b>

Source : MELCC, 2019.



Carte 6. Forêts protégées sur le territoire de l'ABV des 7

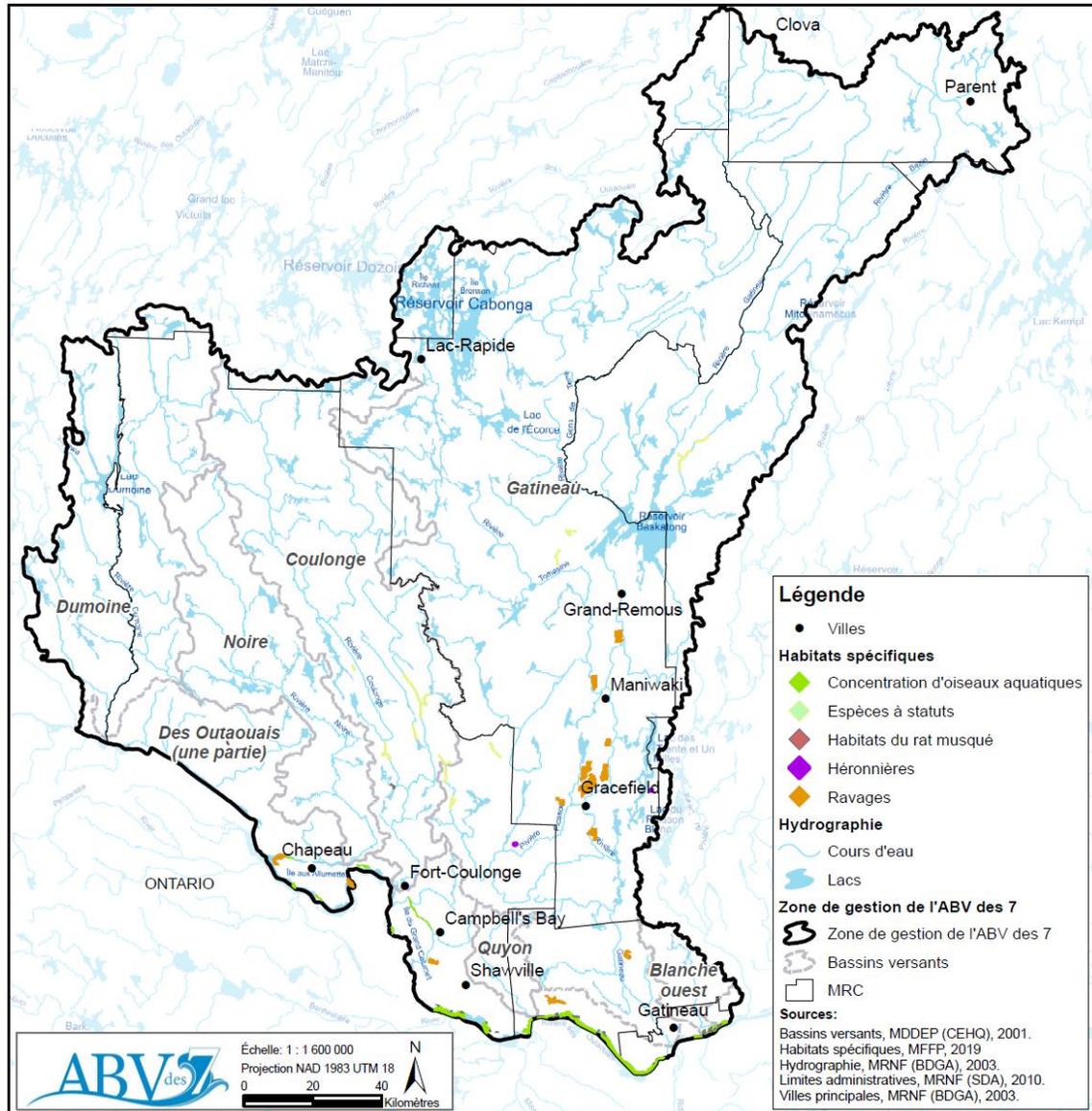
Ces trois types de forêts ont en commun le même classement par l'UICN (III) en catégorie d'aire protégée administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.

### 2.3 Habitats fauniques

Au Québec, les habitats fauniques sont protégés par le Règlement sur les habitats fauniques (c.C-61.1, art. 128) de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette loi s'applique aux terres du domaine public et permet la pratique des activités selon une autorisation délivrée par le MFFP. Un habitat faunique peut être considéré comme un lieu naturel où une ou plusieurs espèces trouvent les éléments nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux en matière d'abri, d'alimentation et de reproduction<sup>3</sup>. Il existe plusieurs types d'habitats fauniques sur le territoire de l'ABV des 7 : l'habitat du rat musqué, l'héronnière, l'aire de concentration des oiseaux aquatiques et le ravage de cerfs de Virginie.

---

<sup>3</sup> <http://www.mddep.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/index.htm>



Carte 7. Habitats fauniques sur le territoire de l'ABV des 7

### ➤ Aires de concentration d'oiseaux aquatiques

L'aire de concentration des oiseaux aquatiques est selon le MFFP : Un site qui peut être constitué d'un marais ou d'une plaine d'inondation - dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux de récurrence 2 ans – d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus un kilomètre de largeur de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 hectares. Lorsque les limites de la plaine d'inondation ne peuvent être établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux.

Le site doit être fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification et de migration. Il est nécessaire de dénombrer aux moins 50 individus par kilomètre mesuré selon une ligne droite reliant les deux points du rivage les plus éloignés ou sur une superficie de 1,5 hectare.

Tableau 18. Superficie des aires de concentration d'oiseaux aquatiques sur le territoire de l'ABV des 7 par bassin versant

Nom de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Bassin Versant	Superficie sur le territoire de l'ABV des 7 (km <sup>2</sup> )	Nom de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Bassin Versant	Superficie sur le territoire de l'ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
Baie de Breckenridge (Est)	Des Outaouais	2,58	de l'Île Mohr (1,2 km N. de)	Des Outaouais	1,21
d'Aylmer (Lac Deschênes)	Des Outaouais	5,87	de Luskville (Plage-Albert-Tremblay)	Des Outaouais	2,62
d'Aylmer (Rapides Deschênes)	Des Outaouais	3,07	de Queens-Park	Des Outaouais	2,48
de la Baie Pontiac	Des Outaouais	2,15	de Sand Bay (est)	Des Outaouais	4,01
de Breckenridge	Des Outaouais	4,37	d'Eardley	Des Outaouais	3,86
de Chenal du Grand Calumet	Des Outaouais	1,34	des Îles Finlay nord	Des Outaouais	1,56
de Fitzroy	Des Outaouais	2,18	des Rapides-Des-Allumettes (Île Morrison)	Des Outaouais	0,76
de Goldwin	Des Outaouais	0,51	du Défilé Woolsey	Des Outaouais	0,87
de Hull, Aylmer, Pont Champlain Rapides Chaud	Des Outaouais	1,48	du Grand Marais de Bristol	Des Outaouais	3,60
de la Baie Breckenridge (Rive Ouest)	Des Outaouais	0,29	du Marais aux Grenouillettes	Des Outaouais	0,22
de la Baie Féline	Des Outaouais	2,25	du Marais des Laïches	Des Outaouais et Blanche Ouest	1,50
de la Baie Féline	Des Outaouais		du Sud de l'Île Henri	Des Outaouais	0,74
de la Baie McLaurin Secteur des Méandres	Blanche ouest	1,16	Dunraven	Des Outaouais	0,53
de la Baie Noire (Luskville)	Des Outaouais	5,28	Marais McLaurin (section du)	Blanche ouest	0,95
de la Baie O'Brien (N.O. du Lac aux Allum)	Des Outaouais	1,18	Marais Templeton (Gatineau)	Des Outaouais et Blanche Ouest	0,67
de l'Île Green	Des Outaouais	0,43	Rivière Blanche	Blanche ouest	0,40
de l'Île Kennedy	Des Outaouais	4,43	Upper Duck	Des Outaouais	1,08
<b>Total</b>					<b>65,64</b>

Source : MELCC, 2019.

### ➤ Colonies d'oiseaux sur une île ou presqu'île

Il existe 9 îles ou presqu'îles habitées par des oiseaux sur le territoire de l'ABV des 7 qui s'étendent sur 0,02 km<sup>2</sup> (soit 2,07 hectares). Ce type d'aire protégée se concentre principalement au niveau du réservoir Baskatong qui présente 7 sites protégés de colonies d'oiseaux situées sur une île ou une presqu'île. Pour obtenir ce statut d'aire protégée, l'île ou la presqu'île doit être d'une superficie d'au moins de 50 hectares et compter au moins 25 nids d'espèces d'oiseaux vivant en colonie, autres que le héron.

Tableau 19. Superficie des îles ou presqu'îles protégées pour les colonies d'oiseaux

Île ou presqu'île	Bassin versant	Superficie sur le territoire de l'ABV des 7 (km <sup>2</sup> )	Superficie sur le territoire de l'ABV des 7 (hectare)
Réservoir Baskatong (3,5 km à l'E,-S,-E, de la pointe à David)	Gatineau	0,00100	0,1
Réservoir Baskatong (3,0 km au S,-O, de la pointe à David)	Gatineau	0,00259	0,259
Réservoir Baskatong (Bras Nord)	Gatineau	0,00015	0,015
Réservoir Baskatong (6, 0 km au S.-S.-E. de la pointe à David)	Gatineau	0,00054	0,054
Réservoir Baskatong (1246)	Gatineau	0,00105	0,105
Réservoir Baskatong (1247)	Gatineau	0,01195	
Réservoir Baskatong (3, 6 km est du Lac Fiske)	Gatineau	0,00230	0,23
Sand-Bay (2,0 km S.-E. de)	Des Outaouais (inférieur)	0,00055	0,055
Lac des Trente et un Milles	Gatineau	0,00054	0,054
<b>Total</b>		<b>0,02067</b>	<b>2,067</b>

Source : MELCC, 2019.

#### ➤ Habitat d'une espèce à statut menacée ou vulnérable

L'habitat d'une espèce à statut selon le MFFP est un habitat défini par règlement en vertu du paragraphe 2° de l'article 10 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., c. E-12.01).

Tableau 20. Superficie des habitats d'une espèce à statut sur le territoire de l'ABV des 7 par bassin versant

Nom de l'habitat d'une espèce à statut	Bassin versant	Superficie sur le territoire de l'ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
de la Rivière Coulonge (Lacs Paul)	Coulonge	4,24
de la Rivière Coulonge Est (Ruisseau Ward)	Coulonge	10,72
de la Rivière Notawassi	Gatineau	7,43
de la Rivière Picanoc (Lac Hogan)	Gatineau	2,30
de la Rivière Picanoc (Lac Laforest)	Gatineau	2,74
du Chemin Du Lac Picanoc (Lac Head)	Gatineau	2,39
du Lac Larue (Pourvoirie Domaine Du Lac Bryson)	Coulonge	0,93
du Petit Ruisseau Hobblety (Forêt De L'Aigle)	Gatineau	2,80
du Ruisseau Germain (Lac Ruy)	Gatineau	2,34
du Ruisseau John-Bull (Lac Osborne)	Coulonge	2,27
du Ruisseau Quinn (Lac Andon)	Gatineau	2,64
<b>Total</b>		<b>40,8</b>

Source : MELCC, 2019.

#### ➤ Habitat du rat musqué

L'habitat du rat musqué, se définit selon le MFFP comme étant un marais ou un étang, d'une superficie d'au moins 5 hectares et occupé par le rat musqué. Il existe 17 habitats du rat musqué sur le territoire de l'ABV des 7 pour une superficie de 5,67 km<sup>2</sup>.

Tableau 21. Recensement de l'habitat du rat musqué sur le territoire de l'ABV des 7

Nom de l'habitat du rat musqué	Bassin versant	Superficie sur le territoire de l'ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
Baie Cornu	Des Outaouais	0,26
Baie de Breckenridge Est	Des Outaouais	0,34
Baie de Breckenridge Ouest	Des Outaouais	0,09
Baie Mc Laurin Est	Blanche ouest	1,07
Baie Noire (Luskville)	Des Outaouais	0,51
d'Aylmer	Des Outaouais	0,09
de Knox-Landing Nord	Des Outaouais	0,14
de la Baie Armstrong	Des Outaouais	0,12
de la Baie Cowley	Des Outaouais	0,25
de la Baie Dirty Cut	Des Outaouais	0,12
de la Baie Féline	Des Outaouais	0,15
de la Baie Mc Laurin Ouest	Blanche ouest	0,63
de l'île Mohr	Des Outaouais	0,05
du Grand Marais Sud	Des Outaouais	0,16
du Lac Clubhouse	Des Outaouais	0,44
du Lac Jim	Coulonge	0,63
du Marais des Laiches	Des Outaouais	0,62
<b>Total</b>		<b>5,67</b>

Source : MELCC, 2019.

### ➤ Héronnière

Une héronnière est un site où se trouve au moins cinq nids tous utilisés par le Grand héron, le Bihoreau à couronne noire ou encore la Grande aigrette, au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction et la bande de 500 mètres qui l'entoure. Le territoire de l'ABV des 7 présente actuellement 3 héronnières pour une superficie totale de 0,8 km<sup>2</sup>, ce qui est en forte baisse de l'ancien PDE qui présentait 17 héronnières avec une superficie de 5,5 km<sup>2</sup>.

Tableau 22. Superficie des héronnières sur le territoire de l'ABV des 7

Nom de la héronnière	Bassin versant	Superficie ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
du Lac Forcier	Gatineau	0,23
Héronnière du lac Hardwood (1,1 Km S.E. Du)	Gatineau	0,42
Héronnière Petit Lac Cahill	Des Outaouais	0,15
<b>Total</b>		<b>0,8</b>

Source : MELCC, 2019.

### ➤ Aires de confinement du cerf de Virginie

Une aire de confinement du cerf de Virginie correspond à une superficie boisée d'au moins 250 hectares, les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 centimètres dans la partie au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière, ou la couche dépasse 50 centimètres ailleurs<sup>4</sup>.

Tableau 23. Superficie des aires de confinement du cerf de Virginie protégé sur le territoire de l'ABV des 7

Nom	Bassin versant	Superficie ABV des 7 (km <sup>2</sup> )	Nom	Bassin versant	Superficie ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
<b>Chalifoux (1.75 KM. W.)</b>	Gatineau	3,51	<b>Hall</b>	Gatineau	9,26
<b>De la chute</b>	Gatineau	12,58	<b>Lecomte</b>	Gatineau	7,02
<b>Douglas</b>	Gatineau	6,73	<b>Ley</b>	Des Outaouais	4,15
<b>Du Castor Blanc</b>	Gatineau	238,55	<b>On</b>	Des Outaouais	3,59
<b>Bois-Franc</b>	Gatineau	19,44	<b>Pine</b>	Gatineau	16,09
<b>Fraser</b>	Des Outaouais	5,38	<b>William</b>	Des Outaouais	47,90
<b>Gareau (S.)</b>	Gatineau	4,82	<b>Total</b>		<b>379,02</b>

Source : MELCC, 2019.

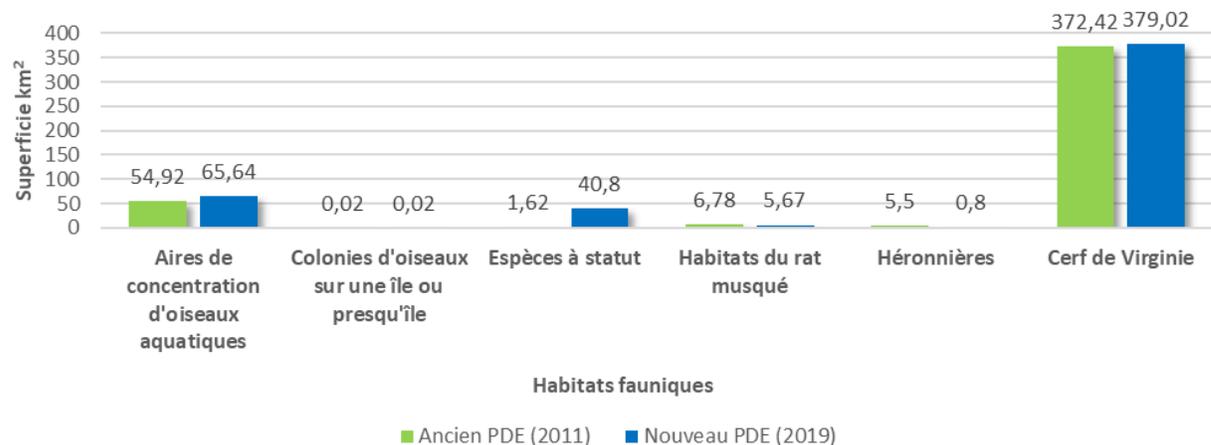


Figure 5. Superficie des habitats fauniques : comparaison entre le portrait de l'ancien PDE (2011) celui du nouveau PDE (2019)

<sup>4</sup> <http://www.mddep.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/index.htm>

## 2.4 Parcs, réserves, refuges, et territoires de conservations volontaires

### ➤ Parcs

Les parcs fédéraux sont des parcs et réserves qui ont pour vocation de protéger les territoires représentatifs des différentes régions naturelles du Canada. Le Parc de la Gatineau occupe une superficie de 352 km<sup>2</sup> sur le territoire de l'ABV des 7. Il possède le statut d'aire protégée et renferme plusieurs espèces végétales en voie de disparition, et une grande concentration d'espèces rares, menacées et vulnérables bénéficiant de statut de protection selon les règlements fédéraux et provinciaux. Le Parc de la Gatineau est le seul parc géré par la Commission de la Capitale Nationale (CCN) selon les termes de la Loi sur la Capitale Nationale. Il offre plusieurs possibilités dans les domaines de l'éducation et de la recherche. En plus d'assurer une protection des ressources naturelles, le parc offre une gamme étendue d'activités récréotouristiques et demeure accessible aux différents utilisateurs à longueur d'année. Le Parc de la Gatineau ne jouit toutefois pas d'un statut de protection juridique.

### ➤ Refuges biologiques

Selon le MFFP, un refuge biologique correspond à une petite aire forestière d'environ 200 hectares où l'on retrouve des habitats d'espèces protégées. Les refuges biologiques sont localisés dans les forêts publiques aménagées du Québec. Le statut de refuge biologique désigné par le MFFP selon la Loi sur les forêts permet ainsi de conserver une certaine diversité biologique dans les forêts mûres ou surannées.

Le tableau en annexe 2 du PDE montre les 424 refuges biologiques se trouvant sur le territoire de l'ABV des 7. Au moment de la rédaction de ce PDE, le plus important projet de refuge faunique d'une superficie de 29 km<sup>2</sup> est sur le point de se concrétiser. Ce refuge faunique serait le long de la rivière des Outaouais, de la baie Mc Laurin jusqu'au parc national de plaisance. Ce refuge permettra de protéger 31 espèces qui sont menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir au Québec.

### ➤ Réserves écologiques

Les réserves écologiques sont des milieux où les sols, des dépôts de surface, les végétaux et la faune sont des exemples uniques ou rares et représentatifs des caractéristiques naturelles d'une région<sup>5</sup>. Le statut de réserve écologique donné à un milieu permet de sauvegarder des espèces fauniques ou floristiques rares ou menacées ou encore des sites exceptionnels. Une réserve, c'est avant tout un territoire conservé à l'état naturel : une île, un marécage, une tourbière, une forêt, un bassin hydrographique etc. Tous les sites choisis présentent des caractéristiques distinctives. Sur le territoire de l'ABV des 7, il existe 10 réserves écologiques désignées par le MELCC.

<sup>5</sup> [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/index.htm)

Tableau 24. Superficie des réserves écologiques sur le territoire de l'ABV des 7

Nom de la réserve écologique	Bassin versant	Superficie sur le territoire de l'ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
André-Linteau	Des Outaouais	0,93
André-Michaux	Gatineau	4,29
de la Chênaie-des-Îles-Finlay	Des Outaouais	0,94
de l'Aigle-à-Tête-Blanche	Des Outaouais	2,62
de l'Érablière-du-Trente-et-Un-Milles	Gatineau	5,97
du Père-Louis-Marie	Gatineau	3,04
du Ruisseau-de-l'Indien	Des Outaouais	3,37
James-Little	Des Outaouais	2,11
Louis-Zéphirin-Rousseau	Gatineau	0,05
Rolland-Germain	Gatineau	13,65
<b>Total</b>		<b>36,97</b>

Source : MELCC, 2019

### ➤ Réserves naturelles

Une réserve naturelle est un milieu naturel privé qui est légalement reconnu par le MELCC afin d'en assurer la conservation<sup>6</sup>. Il existe 8 réserves naturelles sur le territoire de l'ABV des 7.

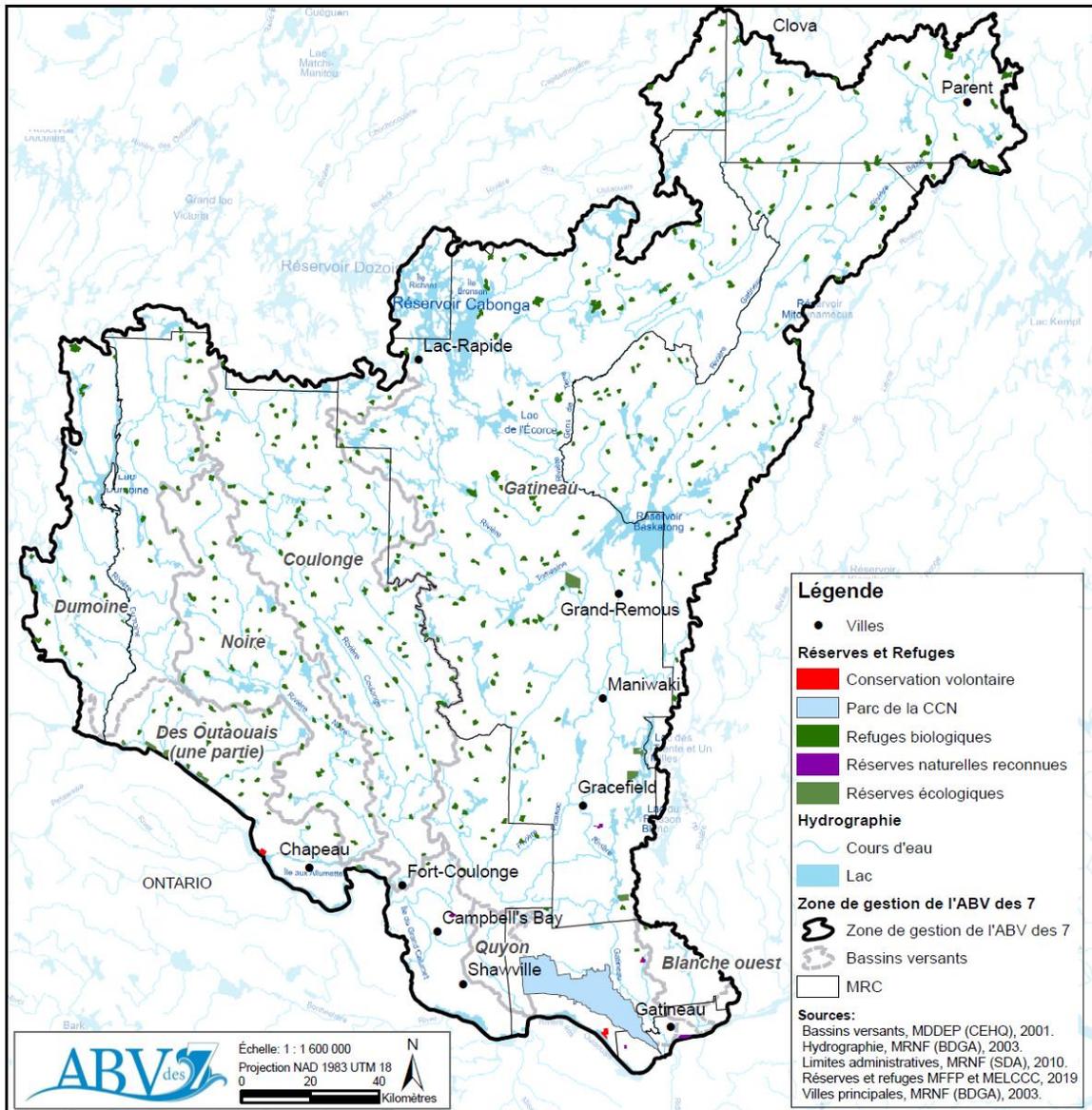
Tableau 25. Réserves naturelles se trouvant sur le territoire de l'ABV des 7

Nom de la réserve naturelle	Bassin versant	Superficie sur le territoire de l'ABV des 7 (km <sup>2</sup> )
Tortue-Serpentine-de-la-Gatineau	Gatineau	0,04
l'Aigle-Royal-de-la-Gatineau	Gatineau	0,31
L'Alvar-d'Aylmer (Sec. CNQ)	Des Outaouais (inférieur)	0,43
L'Île-Kettle (Sec. CNQ)	Des Outaouais (inférieur)	0,05
L'Île-Kettle (Sec. SCCN)	Des Outaouais (inférieur)	1,85
Milieus-Humides-du-Lac-Litchfield	Des Outaouais (inférieur)	1,07
Cerf-de-Virginie-de-la-Gatineau	Gatineau	0,56
Lac-Indian	Gatineau	0,62
<b>Total</b>		<b>4,93</b>

Source : MELCC, 2019

Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel de 2002, des aires naturelles en milieu privé peuvent être protégées et reconnues comme réserves naturelles. Pour obtenir cette reconnaissance, une propriété privée doit posséder des caractéristiques qui justifient un intérêt de conservation sur le plan biologique, écologique, floristique, géologique, ou paysager. La démarche doit être faite par le propriétaire. Ce statut laisse ainsi la possibilité de conserver un territoire privé sans que le propriétaire soit obligé de s'en départir.

<sup>6</sup> [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/naturelle/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/naturelle/index.htm)



Carte 8. Parcs, refuges et réserves sur le territoire de l'ABV des 7

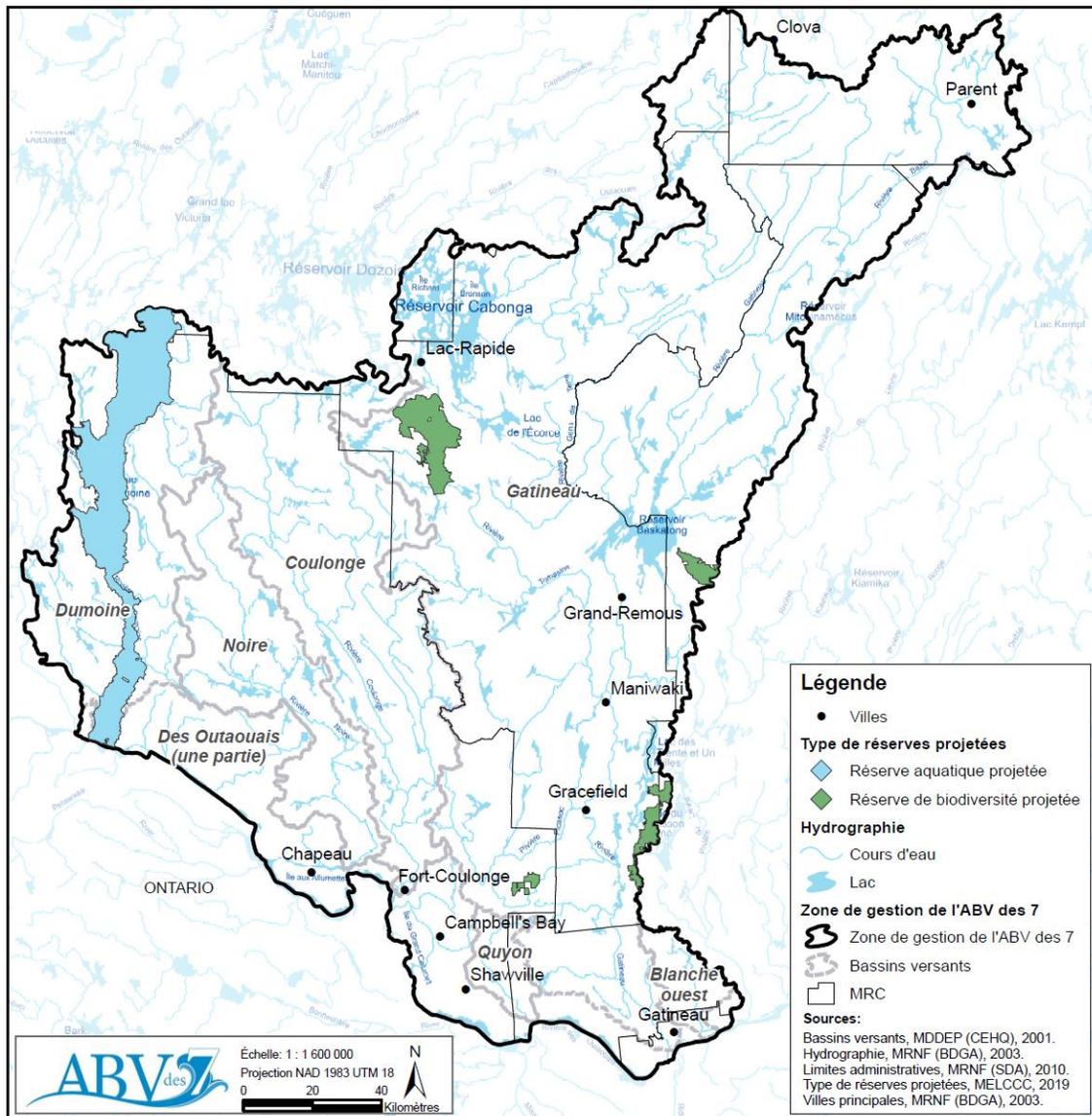
### ➤ Réserves projetées

Le MELCC a inscrit plusieurs sites de propriétaires au réseau d'aires protégées qui possèdent un statut de protection provisoire, ou leur protection permanente est envisagée. Ces sites contribuent à améliorer la qualité du réseau québécois d'aires protégées. Le territoire de l'ABV des 7 comporte 5 réserves projetées soit 4 réserves de biodiversité projetées et 1 réserve aquatique projetée.

Tableau 26. Réserves projetées

Réserve projetée	Bassin versant	Superficie ABV (km <sup>2</sup> )	Type
Montagne-du-Diable	Gatineau	66,15	Réserve de biodiversité
Domaine-La-Vérendrye	Coulonge et Gatineau	260,55	Réserve de biodiversité
Mont-O'Brien	Gatineau	24,06	Réserve de biodiversité
Mont-Sainte-Marie	Gatineau	134,16	Réserve de biodiversité
Rivière-Dumoine	Dumoine et Des Outaouais	1273,61	Réserve aquatique
<b>Total</b>		<b>1758,53</b>	

Source : MELCC, 2019



Carte 9. Réserves sur le territoire de l'ABV des 7

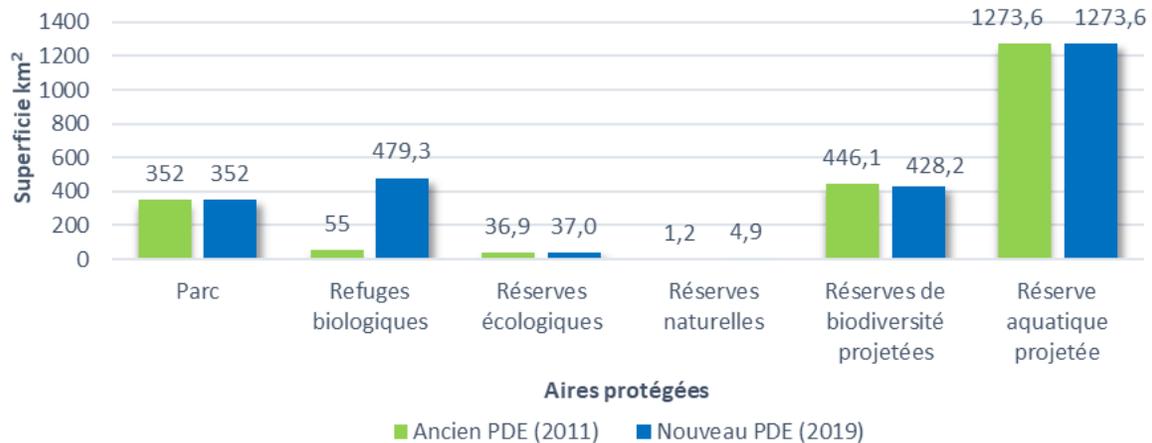


Figure 6. Comparaison des superficies des aires protégées entre l'ancien PDE (2011) et le nouveau PDE (2019)

### 3. Domaines bioclimatiques

Le climat influence la distribution de la végétation selon un gradient nord-sud. Au Québec on compte trois zones principales de végétation : la zone tempérée nordique dominée par des peuplements feuillus et mélangés ; la zone boréale comprenant des peuplements de conifères sempervirents et la zone arctique caractérisée par une végétation arbustive et herbacée.

Le territoire de l'ABV des 7 se situe à presque 90 % de sa superficie dans la zone de végétation tempérée nordique<sup>7</sup> exceptée la partie nord-est du bassin versant de la rivière Gatineau qui est caractérisée par la forêt boréale.

Ces zones de végétation intègrent des domaines bioclimatiques qui sont des aires de végétation particulières dépendantes des conditions climatiques. On distingue 5 domaines bioclimatiques sur le territoire de l'ABV des 7 soit du sud au nord : l'érablière à caryer cordiforme, l'érablière à tilleul, l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau jaune et l'érablière à bouleau blanc.

La répartition de la végétation est dépendante des conditions climatiques mais aussi d'autres facteurs tels que l'altitude, la nature du sol, le drainage et les perturbations (feux de forêts, épidémies, coupes) qui influencent tout autant la distribution de la végétation que la latitude. De plus, en considérant l'écart en nombre de jours de croissance entre le nord et le sud, la différence entre les types de végétation s'explique.

<sup>7</sup> [www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp)

Tableau 27. Domaines bioclimatiques sur le territoire de l'ABV des 7

Domaine bioclimatique	Température moyenne annuelle (°C)	Longueur de la saison de croissance (jours)	Moyenne annuelle des précipitations totales (mm)
Érablière à caryer cordiforme	5,0	180 à 190	900 à 1 000
Érablière à tilleul	2,5 à 5,0	180 à 190	900 à 1 000
Érablière à bouleau jaune (ouest et est)	2,5 à 5,0	170 à 180	800 à 1 000 (o)/1 000 à 1 100 (e)
Sapinière à bouleau jaune	0 à 2,5	160 à 170	900 à 1 100
Sapinière à bouleau blanc	1	155	1 000

Sources : Société de la faune et des parcs du Québec. 2002-a. et Société de la faune et des parcs du Québec.2002-a.

#### ➤ L'érablière à caryer cordiforme

Ce domaine bioclimatique intègre une flore méridionale très diversifiée. Les espèces caractéristiques sont le caryer cordiforme, l'érable noir, le chêne bicolore, l'orme de Thomas, le pin rigide, l'érable à sucre, le sapin et l'épinette ainsi que plusieurs arbustes et plantes herbacées.

#### ➤ L'érablière à tilleul

Ce domaine bioclimatique présente le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, l'ostryer de Virginie, le noyer cendré et l'érable à sucre.

#### ➤ L'érablière à bouleau jaune

Se trouvant dans la partie centrale du territoire de l'ABV des 7, ce domaine est moins diversifié et inclut du bouleau jaune et de l'érable à sucre en abondance. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche de Canada se retrouvent également dans ce domaine.

#### ➤ La sapinière à bouleau jaune

Ce domaine se caractérise par des peuplements mixtes de bouleaux jaunes et de résineux, comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya. L'érable à sucre y est également présent. Les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et l'érablière à bouleau jaune dominant en représentant près de 75 % du territoire de l'ABV des 7.

#### ➤ La sapinière à bouleau blanc

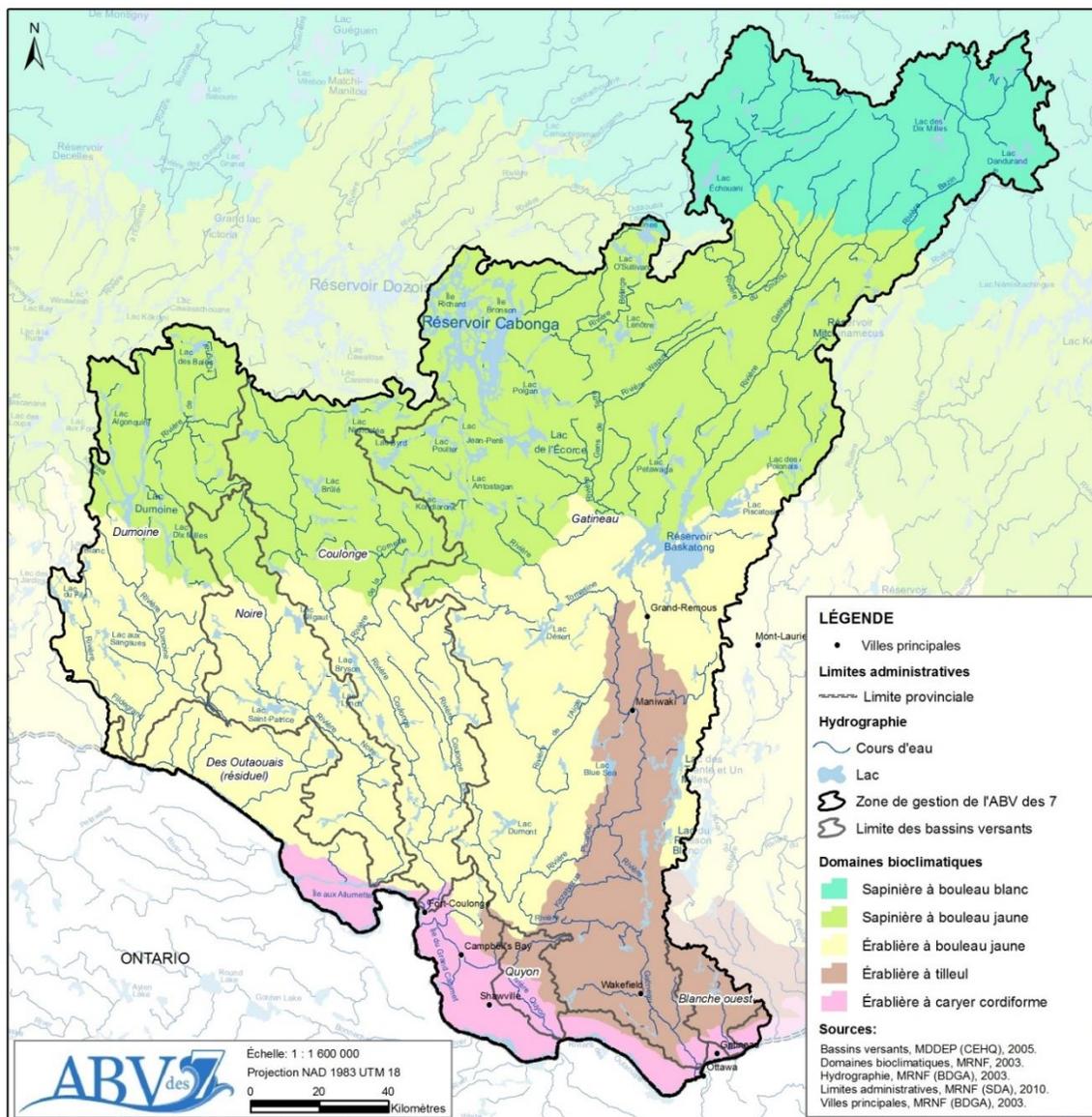
Positionné dans la partie la plus au nord du territoire de l'ABV des 7, ce domaine présente essentiellement des peuplements de sapins et d'épinettes blanches mélangés à des bouleaux blancs. L'érable rouge et le bouleau jaune se retrouvent dans la partie sud de ce domaine bioclimatique. Tout comme la sapinière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau blanc voit sa régénération assurée par la présence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et les feux de forêt<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> [www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones.jsp)

Tableau 28. Domaines bioclimatiques présents par bassin versant sur le territoire de l'ABV des 7

Domaine bioclimatique	Blanche Ouest	Coulonge	des Outaouais (partie)	Dumoine	Gatineau	Noire	Quyon	ABV des 7
Érablière à caryer cordiforme	10,9	0,8	46,2	0,0	0,3	0,1	48,5	4,8
Érablière à tilleul	89,1	0,0	5,2	0,0	13,3	0,0	49,1	9,8
Érablière à bouleau jaune	0,0	49,3	48,6	45,7	24,9	83,1	2,4	35,6
Sapinière à bouleau jaune	0,0	49,9	0,0	54,3	43,1	16,7	0,0	38,9
Sapinière à bouleau blanc	0,0	0,0	0,0	0,0	18,5	0,0	0,0	10,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : Données cartographiques. Domaines bioclimatiques. MNRF, 2003.



Carte 10. Domaines bioclimatiques du territoire de l'ABV des 7